



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

## Première Commission

9<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 17 octobre 2018, à 10 heures  
New York

Président : M. Jinga ..... (Roumanie)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Edwards (Guyana),  
Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Programme de travail

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** Comme les membres le savent, le débat général devrait prendre fin ce matin. Vingt-trois orateurs figurent encore sur la liste des orateurs pour le débat général. La Commission a décidé de consacrer au moins une heure et demie du débat général aux déclarations des membres de la société civile.

Après consultation avec le Bureau, je propose, si la Commission n'est pas en mesure d'en avoir terminé avec la liste des orateurs pour le débat général de ce matin, que celui-ci se poursuive cet après-midi, immédiatement après la conclusion de la table ronde de haut niveau. La Commission entendra alors les orateurs inscrits sur sa liste ainsi que les représentants de la société civile qui ont demandé à prendre la parole. À l'issue du débat général, la Commission abordera son débat thématique au titre du groupe « Armes nucléaires ».

S'il n'y a pas d'observations sur cette proposition, puis-je considérer que la Commission accepte de procéder de la sorte?

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** On voudra bien noter que, si le débat général se poursuit cet après-midi, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée.

### Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter leur temps de parole.

**M<sup>me</sup> McCarney (Canada) (parle en anglais) :** Je tiens à vous féliciter, Madame la Vice-Présidente, ainsi que tous les autres membres du Bureau, pour votre élection, et à vous assurer du plein appui de ma délégation.

Pour le Canada, la coopération, l'innovation et l'inclusivité sont essentielles pour relever les défis complexes d'aujourd'hui en matière de sécurité internationale. Aucun pays ne peut relever seul ces défis; nous devons travailler ensemble. De plus, pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



que l'ordre international fondé sur des règles fonctionne pour tous, les règles doivent s'appliquer à tous. La responsabilisation ne peut être envisagée comme un luxe que l'on ne peut s'offrir que lorsque les circonstances le permettent. Malheureusement, nous voyons ces règles mises à mal dans les domaines de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement. Les progrès accomplis dans un domaine s'accompagnent d'un recul, parfois extrêmement inquiétant, dans d'autres domaines.

La norme interdisant l'emploi d'armes chimiques a été violée et il existe des preuves convaincantes que la Syrie et la Russie, qui sont des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CAC), figurent parmi les pays transgresseurs. Nous réaffirmons la nécessité de condamner tout emploi d'armes chimiques et l'importance d'appuyer les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En outre, nous nous félicitons des mesures positives prises lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui a donné mandat à l'OIAC pour établir les responsabilités dans les attaques à l'arme chimique.

La situation en matière de sécurité internationale nous oblige à progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ce qui exige des mesures concrètes de la part des États concernés. Afin d'enrayer la prolifération des armes nucléaires et œuvrer à leur élimination, nous devons encourager collectivement les processus qui permettent aux parties adverses de débattre de leurs divergences et veiller à ce que les accords existants, tels que le Plan d'action global commun, soient pleinement respectés. Le Canada s'est efforcé d'appuyer des initiatives qui, bien que modestes en apparence, fournissent un cadre pour des progrès concrets. Il s'agit notamment de mieux comprendre ce qui est nécessaire pour assurer la vérification du désarmement nucléaire, car cela sera essentiel pour la réalisation par tous des objectifs de désarmement à plus long terme.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Dans le domaine des traités et conventions sur les armes classiques, notamment le Traité sur le commerce des armes, nous sommes encouragés par les travaux entrepris, bien qu'il soit nécessaire d'apporter des précisions supplémentaires et de centrer nos efforts sur le Traité sur le commerce des armes. Le Canada se réjouit également des discussions sur les armes létales

autonomes qui se poursuivent, selon nous, à un rythme raisonnable et de façon constructive dans le cadre du processus du Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention sur certaines armes classiques, dirigé par l'Inde de façon judicieuse.

La précarité des Conventions sur certaines armes classiques et de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines nous inquiète. Bien que les modèles financiers puissent différer, le Canada est ouvert à toute une gamme d'initiatives qui assurera une assise financière viable pour chacune des Conventions. En fin de compte, cependant, la santé financière de chaque Convention dépend du versement par chaque État partie de ses contributions obligatoires et du règlement de ses arriérés. Il s'agit d'une responsabilité qui, bien que différente de celle qui consiste à faire respecter les normes des Conventions, est non moins importante pour la mise en œuvre intégrale de chaque Convention. Cela fait partie des règles que nous avons convenu de respecter en adhérant à chaque Convention.

Un comportement responsable et une coopération internationale sont également essentiels pour garantir l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique. Les activités dans le domaine spatial et des technologies spatiales à double usage requièrent une gouvernance prudente pour s'assurer que tous les États continuent de bénéficier des biens et services spatiaux. Nous avons bon espoir que le Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace déterminera les éléments éventuels d'un instrument juridiquement contraignant qui complètera les normes relatives au comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique. Nous saluons également le consensus qui s'est dégagé au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur 21 lignes directrices pour la durabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada accueille favorablement le Programme de désarmement du Secrétaire général et son plan de mise en œuvre, car ils constituent un effort visant à couvrir le nombre et la portée des défis mondiaux actuels en matière de désarmement et à optimiser les capacités considérables des Nations Unies, qui jouent un rôle déterminant dans ce domaine. Nous travaillerons à ce programme avec le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, lorsque cela sera approprié.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'il importe de se pencher sur les perspectives de genre dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Cette année, à Genève, avec la collaboration active de groupes de la société civile, le Canada a organisé un atelier sur les perspectives de genre et le désarmement destiné aux Missions permanentes concernées. Un grand nombre de ces Missions et des groupes de la société civile ont été vivement désireux de travailler ensemble à la promotion des perspectives de genre et ont convenu de collaborer à cet effort, ici, à la Première Commission. Depuis lors, le groupe est intervenu auprès de nombreux auteurs pour l'intégration des perspectives de genre dans leurs projets de résolution, et il a été encouragé par leur volonté d'effectuer cette intégration. Dans cet esprit, notre propre projet de résolution sur un traité sur l'arrêt de la production de matières reconnaît l'importance de la participation égale des femmes à tous les processus visant à promouvoir un tel traité.

**M. Sisa** (Botswana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous assurer, Madame, ainsi que les autres membres du Bureau, de notre plein appui. Nous sommes convaincus que les délibérations de la Première Commission seront menées à bien. Dans le même ordre d'idées, ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Président sortant, le Représentant permanent de l'Iraq, pour la manière remarquable dont il a dirigé la Première Commission à sa soixante-douzième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Maroc, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2). J'aimerais cependant faire les remarques suivantes à titre national.

Je tiens, en premier lieu, à réaffirmer l'attachement du Botswana aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre monde est aujourd'hui caractérisé par des conflits et des luttes interminables qui touchent des millions de personnes. Les délibérations de la Commission doivent donc aboutir à des résultats qui favorisent la réalisation d'une paix et d'une sécurité internationales durables dans l'intérêt de l'humanité. Nous sommes fermement convaincus que les délibérations de la Commission devraient être notamment guidées par de nobles objectifs consistant à préserver les générations futures

du fléau de la guerre et à faire de ce monde un endroit plus sûr pour tous.

Le Botswana demeure très préoccupé par les graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dans de nombreuses régions du monde, qui constituent sans doute le principal obstacle au développement durable. Alors que nous assistons à une montée alarmante de l'instabilité, de l'insécurité et des conflits violents caractérisés par des dévastations et des souffrances indicibles pour les communautés, des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples innocents, nous tenons à souligner que le développement durable ne peut être atteint sans paix, sécurité ni stabilité.

L'existence d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue une menace pour la survie non seulement des pays qui possèdent de telles armes, mais aussi de l'espèce humaine tout entière. À cet égard, nous nous associons aux autres délégations pour souligner que l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous rejetons également l'idée que de telles armes sont nécessaires pour des raisons de sécurité, car, à notre avis, les conséquences humanitaires catastrophiques potentielles de l'emploi intentionnel ou accidentel de ces armes l'emportent largement sur toute autre considération. À ce propos, nous exhortons les pays dont les doctrines militaires reposent sur l'emploi des armes nucléaires à repenser leurs stratégies.

Ma délégation appuie sans réserve le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité constitue un autre jalon important qui vient s'ajouter à l'ensemble du droit international public existant en matière de non-prolifération et à l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt de devenir un État partie au Traité dans un avenir proche, une fois que les consultations internes seront achevées.

Si nous rejetons totalement la possession et l'emploi d'armes nucléaires, nous sommes toutefois favorables à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques telles que la production d'électricité, l'agriculture et la médecine, pour n'en citer que quelques-unes.

Nous reconnaissons pleinement la contribution importante apportée par la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. En tant qu'État partie au Traité

de Pelindaba, nous appuyons fermement tous les autres traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons pleinement le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui souligne l'importance de zones en tant qu'initiatives visant à aider la communauté internationale à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à réaffirmer notre appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Botswana note avec une vive inquiétude l'emploi d'armes chimiques et biologiques au Moyen-Orient, en Asie et en Europe, ce qui nuit aux instruments internationaux tels que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. La probabilité plus grande que des acteurs non étatiques et des groupes extrémistes radicaux possèdent de telles armes demeure également une source d'inquiétude.

Le Botswana est également préoccupé par les menaces que font peser le terrorisme, le commerce et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, la criminalité transnationale organisée, la violence et la maltraitance, et la traite des êtres humains, pour n'en citer que quelques-unes. Le commerce et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre se propagent rapidement dans de nombreuses régions du monde, causant des souffrances humaines et la mort. Cela exige l'élaboration de cadres réglementaires internationaux solides. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous exhortons les États Membres à en appliquer pleinement les dispositions. Nous appelons à la fourniture d'une assistance technique, en particulier aux États Membres qui ne disposent pas des ressources et des compétences nécessaires.

Nous réaffirmons notre attachement à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et demeurons résolus à atteindre l'objectif mondial consistant à éliminer les mines antipersonnel d'ici 2025. Dans ce contexte, nous demandons instamment la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de Maputo, qui fixe des jalons importants dans le cadre de la Convention.

En conclusion, le Botswana réaffirme sa volonté de collaborer avec d'autres États Membres afin de relever les défis à la paix et à la sécurité internationales.

**M. Tituaña Matango** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et d'El Salvador, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.2).

L'Équateur juge inacceptable que des armes nucléaires existent encore. Nous sommes préoccupés par la possibilité que des engins explosifs nucléaires puissent à nouveau être utilisés, intentionnellement ou non, étant donné les risques immenses et les conséquences humanitaires qu'une telle utilisation entraînerait. Nous pensons que les États devraient éliminer de leurs doctrines militaires toute référence à la dissuasion nucléaire et s'abstenir de préparatifs militaires impliquant la possibilité, et donc la menace, de l'emploi d'armes nucléaires, qu'elles soient en leur possession directe ou dans le cadre d'une alliance élargie.

Comme la plupart des États, l'Équateur estime que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont, comme il se doit, des processus parallèles, interdépendants et coordonnés. Mon pays, État non doté d'armes nucléaires, respecte et continuera de respecter ses obligations internationales en matière de non-prolifération nucléaire. Il le fait dans l'espoir, qu'il nourrit encore aujourd'hui, que les États dotés d'armes nucléaires honoreront également leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. L'Équateur regrette cependant que ces obligations n'aient pas encore été respectées.

L'année dernière, nous avons participé à une étape importante dans la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires. Enfin, après plusieurs décennies, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté, portant création d'un instrument international juridiquement contraignant interdisant ces armes et établissant une voie vers leur élimination totale. L'Équateur, qui procède actuellement à sa ratification, réaffirme son attachement à cet accord international et souligne son importance.

L'Équateur réaffirme également son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ses trois piliers, qui doivent être mis en œuvre de manière équilibrée, sans discrimination ni



deux poids deux mesures. Cette année marque son cinquantième anniversaire.

Dans un contexte axé sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, nous exprimons notre appui à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le TICE entrera en vigueur lorsque les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité l'auront fait, et non par le biais de résolutions adoptées par des organes qui n'ont que peu ou rien à voir avec son application. L'Équateur réitère sa condamnation de tous les essais nucléaires et, conformément à son engagement, les stations de surveillance des infrasons et des radionucléides de l'archipel des Galápagos sont désormais opérationnelles.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, et sur la base des principes que j'ai déjà exposés, la délégation équatorienne tient à réaffirmer son plein attachement à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Nous condamnons toute utilisation de ces armes, en quelque lieu que ce soit, par qui que ce soit, et appelons à leur élimination totale, conformément aux engagements pris dans les Conventions, dans les délais fixés, sans autre prolongation ni retard.

Nous sommes partie contractante au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone à forte densité de population exempte d'armes, et avons célébré son cinquantième anniversaire l'année dernière. Dans le même contexte, nous exhortons tous les États à œuvrer à la création et à la consolidation d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde en tant que processus permettant d'atteindre l'objectif plus vaste du désarmement général et complet.

Dans le domaine des armes classiques, l'Équateur partage et appuie fermement les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Équateur est partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous avons également ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, dont nous considérons l'universalisation comme prioritaire, car ces armes ont des effets particulièrement cruels et délétères, notamment sur les groupes les plus vulnérables.

De même, étant donné que les populations civiles sont les principales victimes de ces armes, je tiens à réaffirmer notre engagement et notre appui à la Convention sur l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Mon pays se déclare également préoccupé par la mise au point, l'amélioration et l'utilisation de véhicules aériens téléguidés et d'armes létales autonomes, et condamne leur utilisation. Nous appuyons donc les travaux en cours à cet égard dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, mais nous pensons qu'ils doivent aller au-delà de la simple réglementation du commerce international de ces armes.

Une course aux armements dans l'espace représenterait une menace très grave pour la paix et la sécurité internationales. L'Équateur souligne la nécessité de garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, d'empêcher sa militarisation par des équipements militaires placés en dehors de l'atmosphère ou la création de forces dites spatiales. L'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et nous rejetons l'idée qu'il soit considéré, de quelque manière que ce soit, comme un nouveau théâtre de conflit armé.

Le désarmement figure parmi les priorités de l'ONU depuis sa création. Si beaucoup sont frustrés que l'on n'ait pas fait davantage dans ce domaine, nous devons continuer d'insister sur l'importance et le rôle central des efforts de désarmement au sein de l'ONU. Nous appuyons donc les activités menées dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général, intitulée *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qui vise à faire reconnaître le désarmement nucléaire comme une priorité absolue et à promouvoir les initiatives visant à faciliter le dialogue entre les États et le retour sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires.

Il importe de continuer à renforcer la relation entre le désarmement et le développement. Conformément à l'idée de départ du rapport (A/66/168) du Secrétaire général à cet égard, à savoir que la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés, puisqu'il ne peut y avoir de développement sans paix ni de paix sans développement, nous devons redoubler d'efforts pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs tout en intensifiant nos efforts pour progresser vers les objectifs de désarmement.

Pour terminer, l'Équateur à nouveau se dit convaincu de la nécessité de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous appelons donc à la poursuite des consultations sur la base de l'accord historique conclu en 2017 au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la question, que l'Équateur a eu l'honneur de présider, en vue de la tenue rapide d'une telle session pour le bien la communauté internationale.

**M. Akiapo** (Côte d'Ivoire) : Au nom de ma délégation, je tiens à adresser mes sincères félicitations au Président pour son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que son expérience et son leadership seront des atouts précieux pour la conduite et le succès de nos travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et le Maroc, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2).

L'environnement sécuritaire mondial, en cette année 2018, ne nous a pas davantage rassuré par rapport à l'année dernière. En effet, en dépit des progrès significatifs enregistrés, notamment dans le cadre des pourparlers dans la péninsule coréenne, ma délégation reste préoccupée par la dégradation de l'environnement sécuritaire, particulièrement au Moyen-Orient, la remise en cause de l'accord sur le nucléaire iranien, l'utilisation récurrente d'armes chimiques, l'accentuation du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, les projets de miniaturisation d'ogives nucléaires, ainsi que les tentatives de conquête militaire de l'espace. Ces tensions politiques et militaires sont de nature à nous rappeler les moments difficiles de la guerre froide et de ses angoisses, que le monde entier considère comme une page sombre de son histoire.

Malgré l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en juillet 2017, l'objectif d'un désarmement nucléaire complet ne pourra pas être atteint dans les meilleurs délais, en raison de la thèse de la dissuasion nucléaire, toujours défendue par les États dotés de ce type d'armement. Ma délégation note, en outre, avec regret, qu'en dépit de sa signature par 183 États, ainsi que sa ratification par 167 d'entre eux, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Elle voudrait saluer la Thaïlande, 167<sup>e</sup> État à avoir ratifié ledit Traité.

Ma délégation invite les États à s'inscrire dans une approche innovante, en matière de désarmement et de

non-prolifération nucléaire, eu égard aux conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques que pourrait occasionner l'utilisation des armes nucléaires. Il est en effet à déplorer la propension des États à investir davantage dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, mais très peu dans l'élimination de ces armes et de leurs vecteurs. La Côte d'Ivoire souhaite, de même, l'adoption d'un instrument universel et non discriminatoire sur les garanties de sécurité négatives, afin de donner un gage de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire.

Mon pays demeure, par ailleurs, préoccupé par l'utilisation récurrente des armes chimiques et appelle à l'universalisation de la Convention en la matière. C'est pourquoi, en raison du risque avéré de détournement des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques dont les groupes terroristes, il souhaite également l'adoption d'un Protocole juridiquement contraignant à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

Plus que les armes nucléaires, les armes classiques font de nombreuses victimes à travers le monde, notamment dans les zones en conflit. En effet, dans plusieurs pays, les forces de défense et de sécurité, les populations civiles, ainsi que les forces onusiennes, particulièrement dans le Sahel, sont des victimes quotidiennes des engins explosifs improvisés, des restes explosifs de guerre ainsi que des mines antipersonnel. Ma délégation reste convaincue qu'une application complète et responsable du Programme d'action, en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, pourrait permettre d'épargner des vies et de réduire drastiquement le chiffre de 500 000 victimes qu'occasionnent, chaque année, les armes légères et de petit calibre. Elle voudrait féliciter la France pour le succès de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action et, surtout, pour les conclusions qui en ont résulté et qui guideront nos actions pour les six années à venir.

Malgré cette lueur d'espoir, le phénomène du courtage des armes ainsi que le manque de consensus sur la question des munitions restent une source de préoccupation pour mon pays. L'on ne saurait combattre plus efficacement le trafic illicite des armes, sans résoudre l'équation des munitions. À cet égard, la Côte d'Ivoire est disposée à partager son expérience en matière de gestion des munitions, conformément à la Convention de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre.

Les progrès, au niveau des technologies de l'information et de la communication ne sauraient mettre à mal notre sécurité collective. Ma délégation souhaite que des mesures consensuelles, transparentes et non discriminatoires, fondées sur le droit international, soient adoptées afin de pallier l'utilisation malveillante du cyberspace. Il est à cet effet indéniable que la contribution des jeunes pourrait s'avérer précieuse dans le combat contre la radicalisation et la lutte contre les crimes numériques au sein de cet espace.

De même, l'espace extra-atmosphérique, considéré à juste titre comme notre bien commun, devrait être préservé contre toute militarisation et course aux armements. À cet égard, l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant ou d'un code de conduite consensuel relatif aux activités spatiales, serait opportun.

Par ailleurs, mon pays invite les États Membres à maintenir leur soutien politique et financier aux Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, qui demeurent des appuis inestimables, en matière de coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre.

La préservation de la paix et de la sécurité internationales requiert la contribution de tous les États Membres. Elle ne pourra, par conséquent, être effective que si nous arrivons à surmonter nos incompréhensions et intérêts, dans un cadre strictement multilatéral, notamment au niveau des mécanismes de désarmement, qui nous offrent l'occasion de faire triompher le dialogue, en toutes circonstances.

**M. Laouani** (Tunisie) : Au nom de la délégation tunisienne, je souhaite tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Première Commission et l'assurer de notre plein soutien en vue du succès de ses travaux. Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer la présidence iraquienne de la précédente session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (see A/C.1/73/PV.2).

Face à la complexification des situations de crises et à l'aggravation des risques posés à la sécurité internationale, la Tunisie tient à souligner l'importance

du dialogue, de la diplomatie, du multilatéralisme et du respect du droit international pour la prévention des conflits, le désarmement et le renforcement des régimes de non-prolifération.

Elle se félicite à cet égard du processus diplomatique en cours pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, en particulier de la dynamique positive créée par les trois sommets intercoréens au cours de cette année et la rencontre historique entre les Président des États-Unis d'Amérique et de la République populaire démocratique de Corée, qui, nous l'espérons, conduiront à une paix durable dans la péninsule et pour tous les pays de la région.

Nous considérons aussi que le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien constitue un exemple de réussite de la diplomatie multilatérale dont la mise en œuvre effective est tout aussi importante.

La Tunisie se félicite également du Programme de désarmement initié par le Secrétaire général et partage l'espoir qu'il contribuera à la relance du dialogue et des négociations sur le désarmement.

La Tunisie qui a soutenu dès ses premières étapes le processus ayant conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires considère qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction qui renforce le régime de non-prolifération et espère qu'une fois entré en vigueur, il contribuera à l'objectif d'élimination de ces armes.

Dans l'attente, la Tunisie réitère son appel à l'universalisation et à la pleine mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sur la base de ses trois piliers. Les États dotés d'armes nucléaires assument à cet égard une responsabilité particulière, et la Tunisie considère essentiel le renforcement du dialogue entre eux afin de rétablir la confiance, de réduire la place du nucléaire dans leurs doctrines respectives de dissuasion et de reprendre les négociations sur le désarmement nucléaire. La Tunisie appelle aussi tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Tunisie regrette vivement l'absence de progrès à ce jour concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La non-tenu de la conférence pour la négociation d'un traité établissant cette zone, décidée et attendue depuis de longues années, a d'ailleurs été l'une des causes principales de l'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP en 2015.

Dans ce contexte, et dans l'espoir de mettre fin à ce blocage, la Tunisie soutient le projet de décision soumis par le Groupe des États arabes qui, une fois adopté, confiera au Secrétaire général des Nations Unies le soin de convoquer, avant juin 2019, une conférence visant à élaborer un traité juridiquement contraignant portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conférence à laquelle participeraient tous les États de la région, ainsi que les trois parrains de la résolution de 1995 et les organisations internationales compétentes.

La Tunisie croit qu'une telle conférence sera une occasion idéale pour établir une plateforme de dialogue et aborder de manière constructive les défis régionaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Une telle réalisation offrirait la possibilité de créer à terme un mécanisme de sécurité régionale solide permettant l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région, de manière inclusive et coopérative. Le soin a d'ailleurs bien été pris d'indiquer dans le projet de décision que la conférence envisagée adopterait ses décisions par consensus et en vue de parvenir à des arrangements librement conclus par les États de la région. Nous pensons aussi que le lancement d'un tel processus de négociation aura le mérite, en facilitant la résolution de l'un des problèmes les plus épineux rencontrés dans le cadre des conférences d'examen du TNP, d'offrir une meilleure chance de succès à la Conférence d'examen de 2020.

Nous continuons à craindre que le statu quo ne remette en cause la crédibilité du TNP et n'entraîne les pays de la région dans une dangereuse course aux armements, ceci dans un contexte de persistance de la menace terroriste et de risque de voir des acteurs non étatiques s'approprier des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques. La Tunisie saisit à cet égard l'occasion pour renouveler son appel à l'universalisation des conventions sur l'interdiction des armes chimiques et biologiques et sa condamnation de toutes utilisations de ces armes.

La prolifération des armes légères et de petit calibre continue d'alimenter les conflits internes, les trafics et les activités des groupes terroristes. Nous réitérons notre soutien à la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes et saluons les résultats de la troisième conférence

d'examen du programme, qui s'est tenue à New York en juin dernier.

La Tunisie partage les préoccupations exprimées quant à la multiplication des cyberattaques et leur grande capacité de déstabilisation. Elle appelle au respect du droit international dans le monde numérique et soutient les initiatives visant le renforcement de la coopération internationale pour un cyberspace sécurisé qui préserve les libertés individuelles et respecte la souveraineté des États. Face au développement de nouveaux systèmes d'armes autonomes, la Tunisie appelle à la réglementation de l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins militaires. Elle espère aussi que les mesures appropriées seront prises afin d'éviter la militarisation et la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Pour terminer, candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour 2020 et 2021, la Tunisie s'engage à continuer à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale et à soutenir toutes les initiatives en ce sens.

**M. Assaraf** (Israël) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président pour son élection à la présidence. Je tiens à l'assurer de la coopération de ma délégation.

La région du Moyen-Orient est depuis de nombreuses années le théâtre de guerres, de conflits, d'hostilités et de souffrances humaines. Ces derniers temps, elle est devenue de plus en plus instable et explosive du fait de guerres civiles, de la désintégration de territoires nationaux, de l'augmentation du nombre de zones sous le contrôle partiel ou total d'organisations terroristes, dont certaines bénéficient du plein appui d'États de la région, de la prolifération croissante d'armes classiques et de leur détournement vers des acteurs étatiques et non étatiques. Cela comprend notamment des armes perfectionnées et, plus particulièrement, l'emploi régulier d'armes chimiques, en violation des traités internationaux et des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que le renforcement de leurs capacités nucléaires par les États de la région, ce qui est également contraire à leurs obligations et engagements à l'égard des traités et de la communauté internationale.

Cette réalité inquiétante et les menaces qui en découlent ont eu des conséquences dévastatrices, qui ne se limitent pas au Moyen-Orient et représentent une grave menace, bien au-delà des frontières géographiques de la région. Israël, comme cela devrait être le cas de la part de tous les habitants et des États de la région, appuie



l'objectif d'un Moyen-Orient pacifique et à l'abri de toute hostilité. Un tel objectif sera toutefois impossible à atteindre s'il ne repose sur la reconnaissance mutuelle, la réconciliation et la cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilités, dont certains sont menés ou soutenus par des États dont les représentants siègent dans cette même salle.

En mai dernier, le Président Trump a annoncé le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. L'État d'Israël a été catégorique depuis le début s'agissant des menaces et des conséquences dangereuses de cet accord conclu entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Allemagne et l'Iran aux fins de la sécurité et de la stabilité du Moyen-Orient. Au cours des deux années qui ont suivi la mise en œuvre du Plan d'action global commun, l'Iran n'a fait qu'adopter un comportement de plus en plus hostile dans notre région. L'Iran continue de mettre à l'épreuve la patience de la communauté internationale en testant régulièrement les limites de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Les archives nucléaires iraniennes regorgent de preuves tangibles de ses ambitions nucléaires militaires et des activités qu'il mène pour atteindre cet objectif.

Depuis la mise en œuvre du Plan d'action global commun, l'Iran a procédé à plus de 20 essais de missiles balistiques, tous à même de transporter des ogives nucléaires. Les missiles testés par le régime iranien avaient une portée différente, jusqu'à 2 500 kilomètres, bien au-delà des frontières du Moyen-Orient. L'Iran a été fermement condamné pour le tir d'un lanceur de satellite, dont certains des composants sont utilisés dans les missiles balistiques intercontinentaux. L'activité missilière de l'Iran s'étend à l'ensemble du Moyen-Orient. Elle menace la libre circulation des navires en mer Rouge, vise des cibles saoudiennes et irakiennes et viole leur souveraineté, met en place des usines de production et de montage de missiles en Syrie et au Liban et construit des bases de missiles dans la région. Ces activités et d'autres liées aux missiles constituent des violations flagrantes de la résolution 2231 (2015). Dans les rapports sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), l'Iran est prié de s'abstenir de telles activités. Israël appelle la communauté internationale à condamner sans équivoque ces activités et à faire preuve d'une tolérance zéro à l'égard du comportement de l'Iran.

Les activités hostiles de l'Iran ne se limitent pas aux essais de missiles balistiques. Téhéran continue d'encourager des activités subversives dans l'ensemble

de la région au travers d'un appui aux organisations terroristes, en leur fournissant notamment des armes, un soutien financier et politique, ainsi qu'une formation militaire. Ces activités contreviennent aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et sont mentionnées dans les différents de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et sont mentionnées dans divers rapports portant sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

L'emploi continu d'armes chimiques par le régime syrien, qui a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et a promis de renoncer à tout son programme d'armes chimiques, est clairement établi, notamment dans le rapport de 2016 (S/2016/738) du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport le plus récent établi par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) indique clairement qu'un agent neurotoxique a été utilisé à Douma, le 7 avril. Ce rapport est confirmé par de nombreux rapports et déclarations du Directeur général de l'OIAC concernant les lacunes, incohérences et divergences dans la déclaration syrienne. C'est une source d'inquiétude que la communauté internationale doit aborder clairement et sans équivoque afin d'empêcher un affaiblissement de la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques. Nous nous félicitons donc de la dernière session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui a reconnu l'importance vitale de la mise en place de mécanismes d'attribution permettant de demander des comptes aux auteurs de ces actes horribles.

Les armes classiques continuent de faire chaque année des centaines de milliers de morts dans le monde. Ces armes, en particulier les armes légères et de petit calibre et les systèmes d'armes tels que les systèmes portatifs de défense aérienne, prolifèrent dans la région. Il est clair que les États doivent respecter les obligations internationales leur incombant de lutter contre la prolifération des armes classiques par la gestion efficace de leurs stocks. Le respect et la mise en œuvre, le cas échéant, d'instruments tels que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, sont importants si nous voulons atteindre l'objectif d'un monde plus sûr.

En ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Israël tient à souligner que le

Traité ne crée pas de droit coutumier, ne contribue pas à son développement ni n'indique l'existence d'un droit coutumier lié à l'objet ou au contenu du Traité.

Quant à la question de la cybersécurité, en tant que membre du précédent Groupe d'experts gouvernementaux, Israël regrette que le dernier groupe n'ait pu s'entendre sur les questions en suspens. Israël est prêt à continuer d'apporter sa contribution à cet important travail dans l'avenir.

Enfin, certains acteurs de la région prétendent qu'un dispositif de sécurité global peut être mis en place au Moyen-Orient sans la participation directe d'Israël, sans reconnaissance du droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et sécurisées, sans réduire les tensions régionales ni instaurer la confiance nécessaire entre les États de la région. Une telle position est intenable et ne peut que compromettre la réalisation d'un Moyen-Orient sûr, stable et sécurisé. Ces acteurs de la région trouvent des prétextes, comme la zone exempte d'armes nucléaires, pour ne pas avoir à s'attaquer aux véritables problèmes du Moyen-Orient. Ainsi, ces acteurs veulent maintenir la question sur la scène multilatérale, tout en écartant Israël. Ils n'ont cure des instances de maîtrise des armements et préfèrent les prendre en otage afin de mieux prendre pour cible Israël, quelles qu'en soient les conséquences. Ceux qui les rejoignent ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes pour avoir affaibli et détruit les instances de maîtrise des armements.

Le dialogue régional, fondé sur le principe largement accepté du consensus, doit émaner exclusivement de la région et viser à répondre aux préoccupations de tous les États sur un pied d'égalité et de façon inclusive. C'est pourquoi Israël a participé de bonne foi aux cinq cycles du processus de Glion, alors que d'autres pays de la région ont refusé de s'engager de manière constructive et se sont finalement retirés des consultations, comme ce fut le cas lors des pourparlers sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale au début des années 90.

Il a fallu beaucoup de temps et des efforts internationaux considérables pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui sur cette question, tant à l'Assemblée générale que dans les projets de résolution déposés en Première Commission. Il est très regrettable que ces progrès soient sur le point d'être anéantis par le Groupe des États arabes, qui veut prendre en otage l'ONU, le Secrétaire général et Israël, tout en sabotant une fois encore les instances

de maîtrise des armements. Israël ne coopérera plus à une telle initiative. Nous regrettons que ces acteurs ne fassent pas preuve du même enthousiasme pour régler les véritables problèmes qui se posent au Moyen-Orient.

**M. Milanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je souhaite me joindre à mes collègues pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à leurs postes respectifs. Je tiens à assurer le Président du plein appui de ma délégation dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Au cours des dernières années, nous avons été témoins de changements fondamentaux dans l'environnement mondial de la sécurité. Les problèmes et les défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe se multiplient et sont de plus en plus imbriqués. Les questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération revêtent par conséquent de plus en plus d'importance, et les sujets dont nous avons débattu ces derniers jours sont de plus en plus pertinents.

Malheureusement, force est de constater que nous sommes encore loin aujourd'hui de notre objectif principal d'un monde sans armes nucléaires. La prolifération et la modernisation des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, constituent des défis sérieux pour la paix et la stabilité internationales et rendent le processus de développement durable encore plus difficile à mettre en œuvre. Ce dont nous avons besoin, c'est d'unité dans nos efforts pour construire un monde plus sûr et plus sécurisé. Le premier pas dans cette direction – et c'est un pas dans la bonne direction – consiste à respecter les principes et normes internationaux existants dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et du contrôle des armes. À cet égard, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États pour qu'ils collaborent à l'adoption de mesures concrètes, vérifiables et irréversibles en vue de préparer un monde sans armes nucléaires.

Je rappelle à la Première Commission que la Serbie a adhéré à tous les principaux instruments internationaux dans ce domaine. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) nous apparaît comme la pierre angulaire de la sécurité internationale et le pilier du régime international de non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous espérons que les débats de fond au cours de la présente session de la Première Commission

fourniront des bases solides pour les préparatifs de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2020.

En tant que pays ayant ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 2004, la Serbie rejoint le groupe des pays qui soutiennent fermement son application universelle dans les meilleurs délais. Aussi nous félicitons-nous de la ratification du TICE par la Thaïlande. L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a, à plusieurs reprises, démontré son rôle inestimable en fournissant rapidement des données fiables et indépendantes, ce qu'aucun pays ne peut faire seul. Nous pensons que son mécanisme de vérification est un instrument efficace pour prévenir et décourager la mise au point et la prolifération des armes nucléaires.

Comme le reste de la communauté internationale, nous avons suivi attentivement l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne. Les mesures positives prises cette année nous permettent d'espérer que des progrès pourront être réalisés dans la recherche d'une solution globale, pacifique, diplomatique et politique pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

En ce qui concerne le Plan d'action global commun, nous restons convaincus qu'il représente une réalisation importante du multilatéralisme. Nous espérons que, malgré les incertitudes qui entourent actuellement le Plan d'action global commun, toutes les parties prenantes continueront de faire tout leur possible pour relever les défis, et apporteront ainsi leur contribution à cette question, vitale pour le dispositif mondial de non-prolifération.

La République de Serbie demeure pleinement attachée aux objectifs communs de non-prolifération et de désarmement. Nous nous efforçons d'améliorer notre législation en matière de sûreté, afin de satisfaire aux exigences de sécurité internationalement reconnues et de mettre en œuvre toutes les obligations découlant des documents et conventions internationaux pertinents, en particulier dans le domaine de la non-prolifération. À cet égard, j'aimerais souligner quelques mesures concrètes prises récemment par mon pays pour renforcer le régime de non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Parlement de la République de Serbie a ratifié l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires en mars 2016. Cette ratification a ouvert la voie à l'entrée en vigueur mondiale de l'amendement, dont nous nous félicitons

vivement. En outre, l'année dernière, notre Parlement national a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Cette année, le protocole additionnel à notre accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sera également ratifié.

En ce qui concerne le risque de prolifération que posent les acteurs non étatiques, la Serbie continue d'attacher une grande importance au respect des dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Sur la base des recommandations et des résultats de l'examen approfondi de la résolution 1540 (2004), la République de Serbie a adopté au début de cette année son deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour la période 2018-2022 et créé un groupe de travail interinstitutions pour l'application du plan.

Par ailleurs, d'autres accords multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, tels que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, contribuent largement à la prévention et à l'élimination de la prolifération des armes de destruction massive. En cette période marquée par des risques élevés de prolifération, il est dans notre intérêt à tous de préserver ces importants accords multilatéraux afin de garantir notre sûreté et notre sécurité collectives et d'assurer leur mise en œuvre intégrale et effective.

Le commerce illicite des armes classiques continue de menacer la sécurité et la stabilité régionales et internationales et de peser sur la vie de millions de personnes dans le monde entier. Pour lutter contre ce phénomène et ses conséquences, la Serbie appuie fermement la mise en œuvre à l'échelle mondiale du Traité sur le commerce des armes. Une approche régionale de la coopération dans le domaine du contrôle des exportations d'armes, y compris une coopération conforme aux obligations du Traité sur le commerce des armes, revêt une importance capitale. Dans ce contexte, les pays des Balkans occidentaux ont mis en place un mécanisme de coopération régionale efficace dans le domaine du contrôle des exportations d'armes légères et de petit calibre – le Centre pour les armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-Est – dont la contribution au renforcement de la confiance régionale, au transfert des connaissances et des meilleures pratiques et aux échanges d'informations est vraiment innovante. En outre, lors du sommet de Londres sur les Balkans

occidentaux en juillet, une feuille de route pour une solution durable à la détention illégale, à l'utilisation abusive et au trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions dans les Balkans occidentaux d'ici 2024 a été adoptée. Nous mettons la dernière main à l'élaboration d'un plan d'action national, conformément à la feuille de route.

La Serbie se félicite également du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui peut contribuer à protéger les membres les plus vulnérables de la société des flux illicites d'armes légères et de petit calibre et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du développement durable.

Dernier point et non des moindres, je voudrais aborder, en quelques mots, les demandes concernant l'importance et la nécessité de réactiver la Conférence du désarmement à Genève en tant que principal organe de négociation dans ce domaine. Mon pays espère sincèrement que les États parties à la Conférence du désarmement examineront enfin une autre question de fond qui revêt une importance particulière pour mon pays : l'élargissement de la composition de la Conférence. Un tel élargissement s'impose de toute urgence, car les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont d'une importance capitale pour un nombre beaucoup plus important de pays que les 65 États membres actuels de la Conférence. Elles sont universelles par nature et devraient être discutées et négociées sur une base non discriminatoire, transparente et multilatérale. Chaque pays devrait avoir la possibilité de participer au processus et d'assumer sa part de responsabilité. Une volonté politique claire est nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle, entamer des discussions sérieuses sur les questions de fond et apporter une contribution crédible à la paix et à la sécurité internationales. À cette fin, la Serbie est prête à y apporter sa propre contribution.

**M. Ciamba** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Ion Jinga pour son élection à la présidence de la Première Commission. En tant que représentant d'un pays attaché à la notion de paix par la diplomatie, je suis certain qu'il sera digne de la confiance de la Commission et qu'il appuiera les efforts déployés pour trouver les meilleures solutions aux défis actuels en matière de paix et de sécurité internationales.

La Roumanie partageant les points de vue exprimés par l'observateur de l'Union européenne dans sa déclaration (voir A/C.1/73/PV.2), je me limiterai à mettre en exergue quelques questions d'une importance particulière pour mon pays.

La Roumanie croit fermement au pouvoir d'un multilatéralisme efficace et à la coopération internationale. Lorsque des défis nouveaux et anciens menacent la sécurité mondiale, il est de notre responsabilité de maintenir et de renforcer le système international fondé sur des règles en recherchant des solutions multilatérales qui nous permettront d'instaurer un environnement mondial et régional stable.

Dans ce contexte, je tiens à saluer l'initiative ambitieuse du Secrétaire général, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, et à exprimer le ferme appui de mon pays à la réalisation de ses objectifs. La Roumanie demeure fermement attachée à des mécanismes multilatéraux efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération. Je souhaite réaffirmer notre plein appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du droit international. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre régulière et efficace des dispositions pertinentes de cet instrument juridique essentiel demeure la voie à suivre pour parvenir au désarmement nucléaire et qu'elle sera bénéfique à toutes les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le TNP doit continuer d'être notre meilleur outil dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, sans écourter le processus. Toute initiative en faveur du désarmement nucléaire doit être entreprise de façon collective, progressive et appropriée, en tenant compte des problèmes de sécurité et conformément aux engagements de tous les États parties au titre du TNP, sur la base d'une série de mesures concrètes et efficaces et dans l'intérêt de toutes les parties concernées. À l'aube du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP en 2020, la Roumanie invite toutes les parties à adopter une démarche prospective en faisant tout leur possible pour aplanir les divergences de vues et rechercher un compromis afin de faire progresser notre objectif commun : le renforcement de l'intégrité du TNP dans chacun de ses trois piliers.

Plutôt que d'emprunter des voies différentes, travaillons davantage ensemble, les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés, par le biais d'une démarche concrète et de consensus, pour



faire face aux menaces nucléaires, afin d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui représente un objectif réaliste qui ouvrirait la voie à une plus grande sécurité pour tous. Il nous revient d'œuvrer de concert afin que cette question demeure une priorité dans notre ordre du jour. Nous devons faire mieux connaître les avantages du Traité et de son régime de vérification pour la paix et la sécurité internationales.

Une autre étape logique consiste à lancer dès que possible, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, instrument essentiel et d'actualité pour faire progresser nos efforts communs en faveur du désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement, qui repose sur le principe fondamental du consensus et de sa composition, demeure l'unique instance multilatérale de négociation. Son rôle de négociateur doit être préservé et renforcé.

Nous sommes vivement préoccupés par les violations des obligations internationales liées aux programmes nucléaires et balistiques qui menacent la paix et la sécurité internationales et le régime mondial de non-prolifération. Dans ce contexte, nous nous félicitons des démarches diplomatiques engagées en vue de parvenir à une solution pacifique concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous rappelons que la République populaire démocratique de Corée doit prendre des mesures concrètes et vérifiables témoignant de sa volonté politique de parvenir à une dénucléarisation complète et irréversible.

Nous devons continuer à défendre le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de non-prolifération des armes nucléaires. En conséquence, la Roumanie tient à joindre sa voix à celles de ceux qui expriment leur appui aux activités de l'Agence et à réaffirmer sa volonté de contribuer de manière importante et constructive aux travaux de l'AIEA. Cette démarche ne peut être considérée que comme la conséquence naturelle de notre ferme attachement au cadre institutionnel de non-prolifération, dans lequel l'AIEA, avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, joue un rôle central. Nous devons aider l'Agence à jouer son rôle essentiel dans la coordination de la coopération internationale dans le cadre du dialogue mondial sur la sécurité nucléaire.

La Roumanie entend jouer son rôle, comme elle l'a fait par le passé, au travers d'exercices régionaux,

tels qu'*Olympus* et *Olympus Reloaded*, qui contribuent de manière concrète au renforcement de la coopération. L'appui de la Roumanie à l'AIEA a également été prouvé par son accession aux fonctions de vice-présidente de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue à Vienne cet automne. En assumant la future présidence du Conseil de l'UE au cours du premier semestre de 2019, nous avons l'intention de continuer à jouer un rôle constructif dans le domaine nucléaire en général, en accordant une attention particulière aux organisations basées à Vienne qui traitent de sujets tels que la sécurité nucléaire.

Mon pays tient à exprimer ses vives préoccupations face à l'utilisation répétée d'armes chimiques ces dernières années, qui constitue une violation grave du droit international et une menace directe pour le régime mondial de non-prolifération. Je tiens à redire que la Roumanie condamne avec la plus grande fermeté tout emploi d'armes chimiques, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit. L'emploi d'armes chimiques est inacceptable. Nous devons travailler ensemble pour mieux faire respecter la Convention sur les armes chimiques et renforcer l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La communauté internationale doit veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes et lutter ensemble contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques. Nous exprimons notre ferme appui au renforcement de la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC d'identifier les auteurs d'attaques au moyen d'armes chimiques. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise en juin par la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques à sa session extraordinaire.

Je tiens à réaffirmer une fois de plus que, dans notre siècle, un multilatéralisme efficace constitue la pierre angulaire des relations internationales et que mon pays est résolu à contribuer pleinement, en tant que futur président du Conseil de l'UE, à tous les efforts visant à consolider le dispositif de sécurité internationale afin de permettre l'instauration d'un monde plus sûr.

**M. Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Nous avons pleinement confiance dans le Président et dans le Bureau pour garantir le succès de cette session. Nous tenons à

l'assurer de la pleine coopération de la délégation du Myanmar aux travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et des Philippines, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.2).

La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme se renforcent mutuellement. Sans la paix et la sécurité, le développement et la promotion des droits de l'homme ne peuvent prévaloir. Aujourd'hui, nous constatons que la paix et la sécurité mondiales sont gravement menacées par diverses menaces, que le nombre de conflits armés a augmenté ainsi que les tensions entre États. Pour relever ces défis, nous devons redoubler d'efforts pour faire des progrès tangibles dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Nous pensons que les tensions et les dangers accrus peuvent être apaisés par un dialogue politique constructif, des négociations et un engagement.

Tout en déployant des efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération, nous ne pouvons feindre d'ignorer le recours à la menace ou à l'emploi d'armes de destruction massive (AMD). Parmi les AMD, les armes nucléaires sont les armes les plus dangereuses et les plus destructrices sur Terre. Le Myanmar est d'avis que l'existence des armes nucléaires et leur déploiement pose l'un des plus graves problèmes de sécurité qui soient et constitue une menace effrayante pour l'existence même de l'humanité et la survie de la civilisation.

Le Myanmar plaide en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et est un fervent partisan de la non-prolifération mondiale des armes nucléaires. Dans ce contexte, le Myanmar appuie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qu'il a signé le 26 septembre, et réaffirme sa position de principe sur le désarmement nucléaire comme l'une des priorités absolues du pays. Le Myanmar ne perd jamais de vue son programme de désarmement, malgré l'attention qu'il accorde à ses priorités nationales de paix et de démocratisation.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Myanmar réaffirme son attachement aux principes et objectifs du TNP. Nous appelons toutes les parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à s'acquitter pleinement et d'urgence des obligations qui

leur incombent en vertu de son article VI. Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2020 sera en mesure de trouver un moyen de progresser dans la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire du Traité.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a maintenant plus de 20 ans. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à ratifier. Nous nous félicitons de la ratification récente du TICE par la Thaïlande, ce qui signifie que tous les États membres de l'ASEAN sont désormais parties au Traité.

Le désarmement nucléaire est un objectif de principe de l'ONU depuis l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1 (I)). Le désarmement nucléaire constitue la priorité absolue du programme de désarmement du Myanmar. Nous poursuivons une politique d'élimination totale des armes nucléaires. C'est avec cette conviction que le Myanmar présente chaque année depuis 1995 un projet de résolution sur le désarmement nucléaire à la Première Commission. Ma délégation a de nouveau présenté un projet de résolution sur le désarmement nucléaire cette année (A/C.1/73/L.28). Ce projet de résolution met l'accent sur des mesures concrètes et pratiques conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité pour les générations présentes et futures.

Bien que nous vivions sous la menace permanente des armes de destruction massive, nous ne pouvons sous-estimer la menace que représentent les armes classiques, qui constituent également un danger pour l'humanité. Ainsi, certaines armes classiques représentent une source de danger quotidien pour les combattants et les non-combattants.

En ce qui concerne le mécanisme de désarmement des Nations Unies, le Myanmar continue de penser que la Conférence du désarmement est la meilleure instance multilatérale de négociation sur le désarmement et la seule à même de traiter de toutes les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. La situation à la Conférence dépend pour l'essentiel de l'environnement mondial en matière de paix et de sécurité. La Conférence a été en mesure d'examiner de manière approfondie les questions importantes inscrites à tous les points de l'ordre du jour de sa session de 2018, bien qu'elle ne soit pas parvenue à un consensus sur son programme de travail. Je tiens à féliciter les coordonnateurs des organes subsidiaires pour leurs efforts assidus et constructifs.

Nous devons nous appuyer sur ces expériences positives pour obtenir des résultats concrets lors de la prochaine session de 2019 et pouvoir ainsi sortir de l'impasse.

Le Myanmar se félicite des progrès accomplis ces derniers mois concernant la question de la péninsule coréenne, notamment la convocation des sommets intercoréens et du sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Nous espérons qu'en s'appuyant sur ces progrès et sur un travail constructif commun entre les parties concernées, nous ouvrirons la voie au règlement de la question et à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité dans la région et au-delà.

Le Myanmar appuie sans réserve la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, car elles ont grandement contribué au renforcement du désarmement nucléaire mondial. Avec les autres pays de l'ASEAN, le Myanmar réaffirme son engagement à préserver notre région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient la Charte de l'ASEAN et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Nous saluons le programme du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Ce programme est essentiel pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut placer l'être humain au centre de nos efforts de désarmement et assurer un désarmement qui sauve des vies aujourd'hui et demain. À cet égard, nous prions le Secrétaire général d'informer occasionnellement l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des 40 mesures prévues dans le cadre de son plan de désarmement. Nous devons relever aujourd'hui les défis liés au désarmement afin de pouvoir mettre en place, demain, des mesures efficaces, y compris des directives et des pratiques optimales.

**M. Nyanid** (Cameroun) : Qu'il me soit permis d'adresser, comme l'ont fait les orateurs précédents, les félicitations de ma délégation au Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Selon les données des Nations Unies, 15 000 armes nucléaires restent stockées dans le monde et des centaines sont prêtes à être lancées en quelques minutes.

À la fin de 2017, plus de 65 millions de personnes ont trouvé la mort à cause de la guerre et de la violence du fait des armes. Les dépenses consacrées aux armes qui sont de plus en plus excessives épuisent les ressources pour le développement durable. Rien qu'en 2017, selon l'Organisation mondiale, plus de 1 700 milliards de dollars ont été dépensés en armes et en armements, le chiffre le plus élevé depuis la chute du mur de Berlin. C'est environ 80 fois le montant nécessaire pour répondre aux besoins d'aide humanitaire du monde entier.

Face à cette tendance lourde, l'un des grands défis auxquels le monde doit faire face actuellement est de renforcer l'engagement politique afin de promouvoir les efforts de désarmement, de non-prolifération afin que la sécurité demeure ce bien commun que l'humanité chérit et préserve. Faut-il le rappeler, seule cette posture peut sauver des vies, ramener la confiance et l'énergie nécessaires pour mieux adresser répondre avec sérénité à la problématique du développement durable projeté par les Nations Unies à l'horizon 2030.

Ma délégation voudrait réaffirmer que le désarmement est un instrument de prévention des conflits dont la mise en œuvre est l'une des missions à l'origine même de la création de l'ONU. En poursuivant avec détermination cette mission, l'ONU permettra d'affirmer son rôle dans la dynamique de maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que dans le développement commun prescrit par les pères fondateurs.

Les armes nucléaires dans leur essence et la perspective de leur usage représentent un immense danger pour l'humanité. À cette inquiétude s'ajoute le piétinement du régime susceptible de parer à cette menace. S'agissant des armes classiques, il faut relever que les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre continuent de tuer, de mutiler et de nourrir la violence armée. Les instruments créés pour s'attaquer aux défis posés par ces armes doivent encore être consolidés, universalisés et mis en œuvre de manière efficace.

Bien que les défis en matière de sécurité liés au désarmement soient nombreux et continueront à susciter de graves inquiétudes, tant que des réponses appropriées n'auront pas été données, nous pouvons estimer que les succès, bien que relatifs, enregistrés en la matière ces dernières années démontrent à suffisance que l'agenda du désarmement et de la non-prolifération ne pourra prospérer que lorsqu'il sera abordé dans un état

d'esprit constructif et pragmatique. Cette dynamique montre aussi que la recherche d'un monde plus sûr doit être abordée de manière globale, et les efforts pour y parvenir déployés dans tous les domaines : nucléaire, chimique, biologique, conventionnel, prolifération balistique et espace.

Le Cameroun reste résolument attaché au désarmement qu'il perçoit comme un aspect essentiel des efforts plus larges menés pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Il partage donc l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires. Pour mon pays, le désarmement doit progresser en évitant toute nouvelle course aux armements afin que la sécurité se renforce pour tous. C'est pourquoi le cadre du désarmement – biologique, chimique ou conventionnel – doit permettre d'œuvrer en faveur de l'apaisement des tensions régionales et de travailler au renforcement de la sécurité collective dans toutes ses dimensions.

Faut-il le rappeler, le Cameroun a soutenu de manière constante toutes les initiatives visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction de la prolifération nucléaire. À travers son adhésion au TNP, à l'accord des garanties généralisées et son protocole additionnel, à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et au Traité de Pelindaba, pour ne citer que ces quelques exemples, le Cameroun a manifesté une fois de plus sa volonté constante de contribuer à l'avènement d'un monde paisible, dépourvu d'armes de destruction massive y compris les armes nucléaires.

Cependant, bien que résolument engagé dans le combat en faveur du désarmement et la non-prolifération, pour les pays en développement dont fait partie le Cameroun, c'est le besoin de la maîtrise et du contrôle des armes légères et de petit calibre, ainsi que la nouvelle menace que constitue le terrorisme qui relèvent de la plus haute importance. Il est donc essentiel et urgent d'accomplir des progrès dans les réponses que l'on y apporte pour ne pas sérieusement mettre en péril nos efforts de développement.

Comme la Commission le sait, s'agissant de la lutte contre le terrorisme, l'impérieuse nécessité de la mutualisation de nos efforts a porté des fruits dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. Grâce à la coopération remarquable entre les pays de la zone de front de la Force multinationale mixte, un coup sérieux a été porté aux activités de ce groupe terroriste, bien

qu'il n'ait pas complètement perdu sa capacité de nuisance. L'efficacité de notre engagement dans cette nouvelle phase du combat contre l'extrémisme violent doit reposer sur la synergie d'actions coordonnées que les uns et les autres seront amenés à prendre pour créer des conditions propices en vue de soutenir la croissance et barrer la route au recrutement pour le compte du terrorisme. À cet égard, le Cameroun, comme tous ses pays voisins du bassin du lac Tchad n'entend ménager aucun effort pour parvenir à cet objectif. Mon pays sait pouvoir compter sur la communauté internationale pour son soutien au combat juste qu'il mène contre cette nébuleuse et en appelle à une coopération et une solidarité plus accrues.

Les États se sont accordés entre autres sur la nécessité de prendre en compte des mesures législatives, institutionnelles et réglementaires pour la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa. Les recommandations y relatives ont été consignées dans un rapport final auquel est annexée une déclaration intitulée « Déclaration de Yaoundé sur la circulation des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale ». Aujourd'hui, les États parties s'attèlent au suivi et à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, à travers la mise en place de son Secrétariat, qui sera assuré par la Communauté économique des États d'Afrique centrale, et l'adoption par chaque État des institutions nationales y relatives. C'est le lieu pour le Cameroun de remercier les Nations Unies et les partenaires internationaux pour l'appui constant apporté à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

**M<sup>me</sup> Fofana** (Burkina Faso) : À l'instar des délégations qui se sont exprimées avant moi, je demande au Président d'accepter mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de notre Commission et l'assure de l'entier soutien de ma délégation. À ces félicitations j'associe tous les membres du Bureau.

Ma délégation fait sienne les déclarations faites par le Maroc et l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Notre session se tient dans un contexte marqué par de multiples défis et incertitudes en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. Le Burkina Faso attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et continuera à soutenir tous les efforts y relatifs. À cet égard, ma délégation salue le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui place le désarmement et la non-prolifération



au cœur des travaux de l'Organisation, dont l'objectif premier est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme en témoigne l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale en 1946.

Les armes nucléaires – faut-il le rappeler – constituent une menace pour l'humanité en raison de leurs immenses conséquences humanitaires. Pour cela, nous ne devons ménager aucun effort pour l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et moins enclin à la course aux armements aux dépens des impératifs de la lutte contre la pauvreté, les nombreuses pandémies, les catastrophes liées au réchauffement climatique et l'atteinte des objectifs de développement durable. Je saisis cette occasion pour réitérer notre inquiétude face à l'augmentation constante des dépenses militaires, à la volonté d'acquisition d'armes nucléaires ou de modernisation des stocks existants.

L'adoption, le 7 Juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires permet à ce titre d'interdire les armes nucléaires et de compléter l'architecture juridique de désarmement. S'agissant des autres armes de destruction massive, ma délégation en appelle à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de celle sur les armes biologiques. En outre, elle est préoccupée par la résurgence de l'utilisation d'armes chimiques ces dernières années. Aussi, si les avancées de la technologie et de la biologie sont bénéfiques pour l'humanité, elles posent tout de même de nombreux défis auxquels nous devons faire face. Quant à l'espace, un autre sujet qui préoccupe la communauté internationale, nous devons poursuivre nos efforts afin d'éviter sa militarisation.

En tant qu'État partie au Traité de Pelindaba, mon pays salue l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires, qui est une mesure de désarmement et de non-prolifération. Ces zones sont d'une utilité capitale au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Aussi ma délégation appelle-t-elle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen Orient conformément à la résolution de 1995 et au Plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010.

En outre, ma délégation réaffirme l'importance et l'utilité du Traité d'interdiction des essais nucléaires. Elle partage l'avis selon lequel le commencement des négociations d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont

indispensables. À ce titre, ma délégation invite les États figurant à l'annexe 2 de ce Traité à bien vouloir le signer et/ou le ratifier afin de permettre son entrée en vigueur. Nous nous félicitons à cet effet de la tenue, le 20 septembre 2017, de la dixième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Burkina Faso est alarmé par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui constitue une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité dans diverses régions du monde, dont la bande sahélo-saharienne. Ces armes alimentent de nombreux conflits, les organisations criminelles et les groupes terroristes, engendrant d'énormes souffrances et des désastres humains. Elles sont une menace sérieuse à la stabilité des États et un frein à l'atteinte des objectifs de développement durable pour plusieurs d'entre eux.

Ainsi, le Traité sur le commerce des armes permet d'apporter une réponse appropriée et collective, en permettant de réguler et d'assainir les transferts internationaux d'armes classiques. Ma délégation salue la tenue en août dernier, à Tokyo, de la quatrième Conférence des États parties à ce Traité et en appelle à sa pleine et entière mise en œuvre à travers les mécanismes de transparence, de coopération et d'universalisation. En outre, ma délégation salue l'inclusion des munitions dans le document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin dernier, ici même, à New York.

Après trois ans de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mon pays voudrait rappeler le lien entre désarmement et développement et saisit l'occasion pour inviter la communauté internationale à s'engager davantage dans un processus de désarmement qui libérerait des ressources financières au profit du développement.

En conclusion je voudrais réitérer l'importance qu'accorde le Burkina Faso à toutes les questions de désarmement et rappeler que, même si les défis semblent immenses, nous avons le devoir de mutualiser nos efforts afin d'offrir un monde plus sûr aux générations futures.

**M. Ornai** (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais à mon tour me joindre aux autres délégations pour féliciter le Président de son élection à la présidence de la Première Commission à sa

soixante-treizième session. Nous sommes convaincus que, sous sa direction éclairée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Le Timor-Leste s'associe à la déclaration prononcée par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73.PV.2).

Ma délégation se félicite du sommet intercoréen de mai et du sommet Corée du Nord-États-Unis de juin, ainsi que de la réduction des tensions dans la péninsule coréenne. Le Timor-Leste félicite toutes les parties concernées et estime que la poursuite du dialogue est essentielle pour parvenir à des résultats significatifs, notamment la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, le Timor-Leste s'est joint aux autres États Membres pour signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité est une norme humanitaire internationale importante pour notre sécurité collective, la paix et la préservation de la vie sur notre planète. Ma délégation invite les États Membres qui n'ont pas signé le Traité à le faire et à envisager également de signer et de ratifier d'autres traités pertinents sur le désarmement qui touchent à la sécurité internationale.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le Timor-Leste condamne l'emploi d'armes chimiques en Syrie et déplore les souffrances indiscriminées que leur emploi a causées à la population civile, en particulier aux femmes et aux enfants. Ma délégation prend note du rapport établi par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques concernant les incidents survenus les 24 et 25 mars 2017, à Ltamenah, dans lequel elle confirme l'utilisation de gaz sarin et de chlore.

Le Timor-Leste continue de promouvoir les instruments juridiques internationaux et les résolutions de l'ONU sur le désarmement et la sécurité internationale, que nous jugeons essentiels au développement durable. Sans la paix et la sécurité, nous ne serons pas en mesure de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs du développement durable. C'est pourquoi le Timor-Leste, avec les 19 autres États membres du Groupe G7+, continue de promouvoir la consolidation de la paix et le renforcement de l'État en tant que garanties fondamentales pour la mise en œuvre du Programme

2030, en particulier l'objectif transversal 16, sur le lien entre paix, justice et institutions solides et développement durable.

Le Timor-Leste croit fermement au maintien de l'ordre juridique international et au recours aux mécanismes internationaux, au dialogue et aux efforts diplomatiques pour le règlement pacifique des différends entre États. À cette fin, nous tenons à souligner le recours à la conciliation obligatoire dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a abouti à la signature d'un accord bilatéral entre le Timor-Leste et l'Australie sur la délimitation des frontières maritimes.

Les conflits internationaux évoluent rapidement aujourd'hui, tandis que de nouvelles menaces internationales de nature non conventionnelle apparaissent, qui impliquent des acteurs non étatiques et dépassent les frontières nationales. Nous pensons donc que des réponses collectives et des partenariats de collaboration sont nécessaires pour faire face à ces immenses menaces mondiales.

En ce qui concerne la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui interdit aux États d'aider les acteurs non étatiques à acquérir, utiliser ou transférer des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs, le Timor-Leste a présenté son rapport en 2017, conformément à la résolution, et continue de promouvoir et de diffuser cette résolution au niveau national afin de sensibiliser le peuple du Timor-Leste. Mon pays s'est également associé à d'autres États Membres pour signer le Code de conduite pour un monde libéré du terrorisme, le 28 septembre, au cours de la soixante-treizième semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous pensons que le Code de conduite peut contribuer davantage à la paix et à la sécurité collectives, lesquelles constituent une base importante pour la mise en œuvre du Programme 2030. Enfin, ma délégation attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec les experts de la Commission afin de veiller au respect des instruments juridiques internationaux relatifs au désarmement, à la sécurité internationale et à la lutte contre le terrorisme, tout en assumant sa part de responsabilité partagée et de sécurité collective.

**M. Perera** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : La délégation sri-lankaise souhaite se joindre à toutes les autres délégations afin de féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection.

La question du désarmement demeure plus cruciale que jamais. Le monde continue d'être en proie à des conflits violents et d'être menacé par des armes de destruction massive, des armes nucléaires, des armes chimiques et biologiques qui sont présentes et utilisées, ainsi que par d'autres armes controversées, telles que les armes à sous-munitions, tandis que les actes de terrorisme brutaux et les actes de violence extrême continuent d'augmenter. En outre, l'influence de la technologie a entraîné une augmentation exponentielle des nouveaux défis dans le domaine de la sécurité, notamment la cybercriminalité et la cyberguerre. Dans ce contexte, la dynamique géopolitique est de plus en plus tumultueuse et il devient de plus en plus difficile d'avoir une vision commune du désarmement complet et un engagement mondial en ce sens.

Sri Lanka demeure fermement attachée à la non-prolifération et à l'élimination de toutes les armes nucléaires. À cet égard, nous réaffirmons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure l'accord multilatéral fondamental en matière de maîtrise des armes nucléaires. Sri Lanka a été l'un des premiers États à signer le Traité sur la non-prolifération, en 1968, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. Nous avons été, et continuons d'être, un fervent partisan du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté l'année dernière.

Sri Lanka est fermement convaincue que la menace des armes nucléaires demeure l'un des défis les plus redoutables pour l'humanité. Cette question exige une action urgente, concertée et engagée de la part de tous les États Membres. Nous encourageons par conséquent tous les États à continuer de prendre des mesures en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est avéré que les armes à sous-munitions font peser de graves menaces sur le plan humanitaire et ont des incidences sur les plan social et du développement. La façon dont ces explosifs sont utilisés montre qu'ils frappent sans discrimination et ne peuvent faire de distinction entre des cibles militaires et des populations civiles, ce qui constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international humanitaire. En outre, le grave danger qu'ils représentent est permanent, beaucoup d'entre eux se transformant en mines terrestres *de facto*, avec la capacité de tuer et de mutiler sans discernement longtemps après la fin du conflit. Sri Lanka est résolument attachée à la cause de l'élimination de l'emploi et de la prolifération de ces armes destructrices, aveugles et inhumaines.

À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la Convention sur les armes à sous-munitions, à laquelle Sri Lanka a adhéré en mars dernier. Sri Lanka a assumé la présidence de la neuvième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions le mois dernier et, comme par le passé, a pris l'initiative dans ce domaine en déposant cette année un projet de résolution intitulé « Application de la Convention sur les armes à sous-munitions » (A/C.1/73/L.39). Sri Lanka a également organisé un événement parallèle la semaine dernière, ici même, à New York, afin de promouvoir l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions. La large participation des États Membres à cet événement a constitué pour nous un motif d'encouragement. Ayant déjà adhéré au Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, nous attendons avec intérêt de faire preuve d'un engagement et d'une action de même nature dans le cadre du projet visant l'élimination des armes à sous-munitions.

Sri Lanka demeure résolue à prévenir, réprimer et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ces flux d'armes sont souvent à l'origine de déplacements forcés de civils et de violations massives des droits de l'homme. Nous devons nous efforcer de créer les conditions nécessaires pour traiter toutes les dimensions pertinentes du problème des armes légères illicites, y compris la collecte et la destruction des armes, les cadres juridiques et politiques adéquats, les arrangements institutionnels, la gestion appropriée des stocks, l'éducation et la sensibilisation.

Enfin, nous soulignons à nouveau notre volonté de protéger l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité, de prendre des mesures en vue de son utilisation pacifique et de prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous réaffirmons que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays. Pour ce faire, le cadre juridique existant relatif à l'espace extra-atmosphérique doit être renforcé et solidifié.

Sri Lanka confirme son attachement au programme de désarmement et reste pleinement attaché au mécanisme de désarmement multilatéral. Ma délégation se réjouit à la perspective d'un engagement significatif et constructif sur les questions que j'ai évoquées, et d'autres, au cours de la présente session de la Première Commission et de continuer à œuvrer au renforcement et à l'amélioration du programme mondial pour la paix et le désarmement.

**M. Bessedik** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Jinga pour son élection à la présidence de la présente session de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, du Maroc et de l'Égypte, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/73/PV.2).

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires demeurent des priorités absolues et exprime sa détermination à œuvrer à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et à éliminer le danger que représente pour l'humanité la persistance de ces armes.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de longue date de l'Algérie à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Je souhaite insister une fois encore sur la nécessité de sa pleine mise en œuvre et du respect absolu de chacun de ses trois piliers de façon équilibrée. À cet égard, tout en exhortant toutes les parties non signataires du Traité à y adhérer sans délai ni conditions, nous réaffirmons la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs obligations. Nous appelons également les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de volonté politique pour permettre à la Conférence d'examen des parties au TNP de 2020 de formuler des recommandations concrètes en vue de réaliser le désarmement nucléaire, objectif ultime du TNP. L'Algérie, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

À cet égard, l'Algérie réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Il est donc logique que l'Algérie ait adhéré à l'Engagement humanitaire et ait été l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'année dernière, ce qui constitue une étape nécessaire vers l'élimination totale des armes nucléaires. En outre, nous regrettons que 20 ans après l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), cet instrument ne soit toujours pas entré en vigueur. Nous appelons les

États restants, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le ratifier sans plus tarder.

Dans ce contexte, ma délégation tient à réaffirmer une fois de plus la nécessité de conclure un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires. L'Algérie se félicite de l'adoption par consensus du rapport du groupe préparatoire de haut niveau sur l'arrêt de la production de matières fissiles (voir A/73/159) et espère que les éléments de fond du rapport serviront de base aux négociations futures sur la question.

Ma délégation a toujours appuyé sans réserve les initiatives visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, car elles constituent un pas concret vers le renforcement des normes internationales en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et consolident les efforts que déploie la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité. À cet égard, l'Algérie estime que le Traité de Pelindaba, qui établit une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, représente une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le même ordre d'idée, nous appelons tous les États Membres, en particulier les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, à appuyer la proposition constructive présentée par le Groupe des États arabes de convoquer une conférence des Nations Unies en 2019 en vue de négocier un traité juridiquement contraignant sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région. Nous apprécions et saluons vivement le soutien exprimé jusqu'à présent par la majorité des États Membres en faveur de cette proposition.

En ce qui concerne les autres instruments liés aux armes de destruction massive, l'Algérie estime que les Conventions sur les armes chimiques et biologiques sont des éléments importants du dispositif juridique international et appelle à leur mise en œuvre équilibrée, efficace et non discriminatoire. Nous appelons également au renforcement de la coopération internationale afin de permettre le transfert de technologies chimiques et biologiques, en particulier vers les pays en développement. Tout aussi importante pour ma délégation est la nécessité de mettre en place un mécanisme de vérification de la Convention sur les armes biologiques pour s'assurer que les États parties



s'acquittent de leurs obligations et pour lutter contre la menace du bioterrorisme.

En ce qui concerne le mécanisme de désarmement des Nations Unies, l'Algérie estime que le manque de volonté politique est manifestement la raison de l'impasse dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement, et elle demande aux États Membres de convenir d'un programme de travail équilibré et global. En outre, l'Algérie demande à tous les États Membres de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Conférence puisse parvenir à un consensus sur des recommandations de fond relatives au désarmement nucléaire au cours de son cycle actuel.

En ce qui concerne les armes classiques, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre alimente les groupes terroristes et la criminalité organisée et constitue effectivement une préoccupation majeure pour mon pays. Dans ce contexte, l'Algérie se félicite des résultats de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et attend avec intérêt de nouvelles mesures visant à éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Enfin, ma délégation souhaite informer la Commission qu'elle déposera son projet de résolution annuel sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (A/C.1/73/L.30) au cours de la présente session et sollicite l'appui de toutes les délégations.

**M<sup>me</sup> Cerrato** (Honduras) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, ma délégation tient à féliciter M. Jinga pour son élection à la tête des travaux de cette importante Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Je saisis également cette occasion pour assurer la Première Commission de la volonté de mon pays de parvenir aux meilleurs résultats au cours de nos délibérations.

À l'instar des États Membres qui l'ont précédé, le Honduras s'associe aux déclarations prononcées par le représentant d'El Salvador, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.4), et par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, il importera de reconnaître la nécessité de prévenir les conflits et leurs effets, car cela

nous permettra de consacrer nos efforts à la mise en œuvre du développement. Aussi tenons-nous à souligner le travail remarquable accompli par tous ceux qui ont contribué aux progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre, l'examen, le suivi et le respect du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier son objectif 16 relatif au développement et au rôle important des femmes, des jeunes et des enfants dans ce domaine.

Le Honduras a toujours appuyé les mesures visant à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération, ainsi que tous les efforts visant à renouveler l'engagement de la communauté internationale à sauvegarder la paix et la sécurité internationales et à progresser vers l'élimination complète des armes de destruction massive par des négociations multilatérales et conformément aux principes de vérification, d'irréversibilité et de transparence.

Preuve de l'attachement de mon pays au désarmement, nous avons adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions, signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que nous allons bientôt ratifier, et participé activement à la Conférence du désarmement et à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires au cours de la présente session. En outre, le Honduras se félicite de l'adoption du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dans lequel figurent la déclaration de 2018, le plan proposé pour la mise en œuvre du Programme d'action pour la période 2018-2024 et le plan d'application de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, qui porte sur la période 2018-2024.

Le Honduras appuie la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage, la mise en œuvre du Programme d'action pour la période 2018-2024 et une réduction de la production et des dépenses consacrées aux armes légères et de petit calibre. Pour ma délégation, tous ces instruments et plans d'action sont de la plus haute importance pour lutter contre la criminalité organisée, démanteler les structures criminelles, mettre fin au trafic de drogues et éliminer le terrorisme perpétré par des acteurs non étatiques, tels que les bandes mafieuses qui causent de graves dommages à mon pays et à la région centraméricaine.

Afin de contribuer à la prévention des conflits armés, de la violence, des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le Honduras a ratifié le Traité sur le commerce des armes en 2017, ainsi que d'autres traités au niveau régional qui accordent une large place à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes. De même, dans le but d'établir et de renforcer les mécanismes de coordination opérationnelle entre les institutions compétentes aux niveaux national et régional et de lutter conjointement contre la criminalité, le Honduras et les autres pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale étudient actuellement l'élaboration de directives techniques visant à élaborer des réglementations sur l'échange et le transfert d'informations relatives aux flux d'armes au niveau régional.

L'engagement pris par le Honduras en signant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui sera bientôt ratifié, est un autre signe de la poursuite de nos efforts visant à réduire le nombre de ces armes et à établir progressivement des régions géographiques de plus en plus vastes et exemptes d'armes nucléaires, à l'image de la région latino-américaine grâce au Traité de Tlatelolco dont mon pays est signataire. Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent de manière significative à l'élimination des armes de destruction massive et constituent une base solide en vue d'une interdiction universelle des armes nucléaires. Le Honduras espère qu'au fil des jours, les zones où des armes nucléaires existent encore se feront de plus en plus rares, afin de mieux respecter le principe de la paix entre les nations, qui est l'essence même de la Charte des Nations Unies.

Nous insistons sur l'importance de l'adhésion à la Convention sur les armes chimiques et à tous les traités et conventions qui ont été élaborés dans le but de parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive. Dans le même ordre d'idée, le Honduras se prononce pour un renforcement de la coopération et de l'assistance internationales en faveur des pays en développement, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie, le partage d'expériences, la formation des responsables concernés, la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la coopération avec les zones exemptes d'armes nucléaires.

Enfin, le Honduras appuie également l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, que ce

soit à des fins pacifiques ou pour le développement scientifique, social ou économique, qui peuvent contribuer au bien-être de l'humanité. Je tiens à réaffirmer une fois de plus l'attachement du Honduras aux travaux de la Commission. Nous espérons que, sous la direction de son Président, les travaux de la présente session de la Commission sera couronnés de succès. En cela, il peut compter sur le plein appui de ma délégation.

**M<sup>me</sup> Dallafior** (Suisse) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter M. Jinga de son accession à la présidence de la Première Commission. Il peut être assuré du plein appui de ma délégation.

Le Secrétaire général souligne dans son programme de désarmement – *Assurer notre avenir commun* – la nécessité que le désarmement occupe une place centrale dans les travaux des Nations Unies. Nous partageons pleinement cette vue, car les efforts en matière de désarmement ne contribuent pas uniquement à la promotion de la sécurité internationale et de la paix. Ils ont également un important rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il conviendra de mieux intégrer les considérations de développement dans nos propres travaux.

Plusieurs autres considérations du Secrétaire général nous semblent fondamentales pour les travaux de la Commission. La situation internationale se détériore et devient toujours plus complexe. En particulier, plusieurs décisions et développements ont eu pour conséquence une détérioration des relations sécuritaires et stratégiques entre grandes puissances. Comme le Secrétaire général le relève, les efforts en matière de sécurité internationale et de désarmement acquièrent dans ce contexte une importance accrue. L'ordre international basé sur un ensemble de règles partagées par la communauté des États est mis à l'épreuve. L'utilisation répétée de l'arme chimique dans le conflit syrien et d'autres cas de figure constitue une violation grave du droit international. Nous tenons à condamner une fois encore tout emploi de cette arme et appelons à ce que les responsables soient traduits en justice. D'autres traités et normes font également face à d'importants défis. Inverser cette tendance et renforcer les régimes et normes juridiques pertinentes doivent constituer une priorité.

Les non-combattants paient un tribut particulièrement lourd dans les conflits armés contemporains. Comme le Secrétaire général le souligne, nos efforts en termes de désarmement doivent

avoir notamment pour objectif de réduire l'incidence humanitaire des armes classiques.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général vient nous rappeler l'importance de notre tâche et la nécessité d'œuvrer de manière constructive afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Préserver l'humanité des dangers que posent les armes nucléaires font du désarmement nucléaire une priorité essentielle. Nous partageons pleinement les vues du Secrétaire général quant à la nécessité de renouer avec une vision et une démarche partagées par tous menant à leur élimination totale. Un tel effort sera essentiel pour la pérennité du régime global de désarmement et de non-prolifération nucléaires, à commencer par sa pierre angulaire qu'est le TNP.

Par ailleurs, la dimension préventive du désarmement, mise en avant par le Secrétaire général, est particulièrement pertinente concernant le désarmement nucléaire. Nous partageons pleinement ses vues quand celui-ci souligne que nous devrions collectivement affirmer qu'il est dans l'intérêt de la sécurité nationale, collective et humaine que ces armes ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances. La nécessité de prévenir toute utilisation d'arme nucléaire devrait également nous amener à œuvrer à la réduction des risques posés par ces armes à travers l'élaboration de mesures concrètes, notamment au regard de développements préoccupants concernant des doctrines et des capacités nucléaires.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général nous rappelle également que dans le domaine conventionnel, le désarmement sauve des vies. Dans ce domaine, nous sommes en particulier préoccupés par l'impact des conflits armés sur les civils, notamment en lien avec l'urbanisation des conflits ou l'utilisation de plus en plus courante d'engins explosifs improvisés. Renforcer la mise en œuvre et le plein respect du droit international humanitaire doit rester un objectif central. Le Programme de désarmement avance plusieurs pistes éminemment concrètes et pratiques en la matière, notamment l'examen de la licéité de tout nouveau système d'armes. Plusieurs autres mesures mises en avant par le Secrétaire général dans le domaine des armes classiques nous semblent essentielles, comme, par exemple, le renforcement de la gestion sûre et sécurisée des munitions. Par ailleurs, nous tenons à relever que les efforts de maîtrise des armes classiques jouent un rôle particulièrement significatif dans le renforcement de la sécurité régionale, notamment les mesures de

transparence et de renforcement de la confiance. La Suisse entend poursuivre son engagement en faveur d'une architecture robuste de sécurité régionale en Europe.

Dernier point que je souhaite relever, l'accélération des développements scientifiques et techniques. Porteurs de nombreuses promesses, ces développements soulèvent néanmoins de nouveaux défis en matière de sécurité internationale. Le contrôle du développement et de la diffusion de nouvelles technologies est, par exemple, particulièrement ardu. Certaines de ces technologies pourraient contribuer à une nouvelle course aux armements, notamment dans le domaine des armes stratégiques. Par ailleurs, la rapidité des changements soulève des questions quant à la mise en œuvre et au respect du droit international existant et à la nécessité de l'adoption de nouvelles normes.

Afin de relever les défis posés par ces développements, les instances internationales traitant de questions de sécurité doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise nécessaire. Dans ce contexte, nous tenons à saluer tout particulièrement le rapport que le Secrétaire général a soumis à la Commission sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement (A/73/177), au titre de la résolution 72/28. Ce rapport fournit d'importantes pistes de réflexion afin de faire avancer ce dossier au cours de notre session.

Si certains éléments du Programme de désarmement pourront être réalisés rapidement, d'autres nécessiteront un engagement de longue haleine. Nous avons pris bonne note du plan de mise en œuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général récemment publié par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. Il sera important d'œuvrer collectivement à sa réalisation. La Suisse entend contribuer activement à cet effort.

**M. Kadiri** (Maroc) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Madame, pour votre élection en tant que membre du Bureau de cette importante Commission et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je félicite également tous les autres membres du Bureau pour leur élection.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du

Groupe des États arabes (voir A/C.1/73/PV.2) et souhaite partager, à titre national, quelques observations.

Les travaux de la Première Commission se tiennent dans des contextes internationaux sans cesse marqués par une recrudescence des défis à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement des membres de la communauté internationale. Aujourd'hui, la propagation incontrôlée de menaces multiformes, d'acteurs non étatiques et de groupes armés exacerbe plus que jamais les risques de prolifération nucléaire et d'armes destructrices. Ces scénarios, au-delà des souffrances qu'ils engendrent, sapent en profondeur les efforts de lutte déployés à l'échelle internationale, régionale et nationale. Ils hypothèquent également la réalisation d'une paix pérenne dans nos sociétés ainsi que tout objectif de développement socioéconomique durable, tels les objectifs de développement durable. Toutefois, loin de nous appeler à un repli ou à de nouvelles courses aux armements, les crises contemporaines constituent autant d'opportunités pour un réengagement de la communauté internationale de renouer le dialogue et de faire triompher le multilatéralisme.

C'est pourquoi le Maroc se félicite des multiples signaux positifs enregistrés récemment en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment des débats constructifs et approfondis qui ont marqué la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; le succès réalisé dans les discussions sur les armes classiques au sein de la Commission du désarmement de l'ONU, qui ont permis aux travaux de la Commission de sortir d'une impasse de 17 ans; l'adoption, en juillet 2017, d'un traité interdisant les armes nucléaires et la décision de la Conférence du désarmement de mettre en place cinq organes subsidiaires pour mener des discussions de fond et d'élargir les domaines de convergence.

Toutes ces avancées constituent autant de mesures de confiance qu'il convient d'encourager et de dupliquer dans le contexte global contemporain. C'est pourquoi le Maroc soutient fermement les efforts de réforme engagés par le Secrétaire général, y compris son programme de désarmement, en vue d'habiliter l'Organisation à apporter une réponse à la hauteur des défis qui nous menacent de manière égale. C'est cet esprit d'engagement renouvelé qui doit également présider aux actions de la communauté internationale lorsqu'il s'agit d'investir les nouvelles frontières que

représentent les espaces extra-atmosphérique ou encore cybernétique, et ce, pour permettre à l'humanité de tirer convenablement profit de ces patrimoines communs.

Le constat est tel aujourd'hui que, au-delà de leur usage et de la menace de leur utilisation, l'existence même d'armes destructrices continue d'entraîner des coûts humains, écologiques et sécuritaires qui peuvent être évités si la communauté internationale fait preuve d'une réelle volonté politique. Cela passe inéluctablement par notre ferme attachement à l'architecture sécuritaire de désarmement et de non-prolifération. Le Maroc souhaite ainsi réitérer son attachement à la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires ainsi qu'un instrument clef pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le Maroc rappelle également le droit inaliénable des États parties au TNP aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à des fins de développement, notamment par le biais de la coopération internationale, sous contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Mon pays reste fermement en faveur d'une prompt entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dans l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, le Maroc ne peut que déplorer que la mise en œuvre de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient n'ait connu aucun progrès depuis plusieurs années. En outre, mon pays regrette le report de la conférence de 2012 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et souhaite voir cet objectif se réaliser en 2019. Le Maroc souscrit à cet égard au projet de décision présenté par le Groupe des États arabes. Il en va de la sécurité mutuelle de tous les États de la région.

Enfin, l'existence et la circulation illicite d'armes destructrices constituent un tort qui alimente et pérennise les conflits, le terrorisme, y compris nucléaire, les trafics de tout genre, et affecte de plein fouet la souveraineté des États ainsi que les franges les plus vulnérables de la société, à savoir les femmes, les jeunes et les enfants. Le présent contexte international et les défis grandissants rendent impératif d'œuvrer pour parvenir à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération. C'est sur la base de ce constat que la communauté internationale se doit



de préserver le consensus et de réhabiliter les vertus de la négociation multilatérale.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

**Le père Charters** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois cette année que le Saint-Siège prend la parole devant la Première Commission, qu'il me soit permis de féliciter le Président pour son élection et de l'assurer de notre pleine coopération dans les travaux résolument indispensables de la Commission.

Un an s'est écoulé depuis l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Saint-Siège a signé et ratifié le Traité pendant la cérémonie de signature, le 20 septembre 2017, parce qu'il permet à la présente génération et à celles à venir de continuer d'espérer qu'un jour notre monde sera libéré des armes nucléaires, qui depuis plus de 70 ans mettent en échec les aspirations de paix de l'humanité. Le Saint-Siège estime que le Traité répond au défi que le pape François avait lancé dans son message à la conférence de négociation, à savoir adopter des stratégies clairvoyantes pour promouvoir l'objectif de paix et de stabilité et éviter des approches limitées des problèmes de sécurité nationale et internationale. Les États qui ont signé le Traité ont rejeté l'idée fautive selon laquelle la force fait le droit, et son corollaire moderne pernicieux qui veut que certaines nations aient le droit de posséder des armes nucléaires et pas d'autres. Au contraire, en adhérant au Traité, ces États ont réaffirmé que la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales passent par ce qui favorise le bien commun de l'humanité tout entière.

Les stratégies de dissuasion sur lesquelles s'appuient certains pays sont profondément bancales. Pendant une vingtaine d'années, plusieurs États dotés d'armes nucléaires ont procédé à d'importantes réductions de leurs stocks d'armes et de leurs vecteurs. Mais aujourd'hui ces réductions ont cessé et risquent même de s'inverser dans ce que d'aucuns appellent la nouvelle guerre froide. En outre, la doctrine stratégique ne se limite pas aux aspects dissuasifs des armes nucléaires, mais continue d'envisager l'emploi possible des armes nucléaires à des fins militaires diverses, même en réponse à une agression non nucléaire. Pour ces raisons, le pape François déclarait en novembre dernier,

« il faut condamner fermement la menace de leur usage, ainsi que leur possession ».

L'abolition des armes nucléaires est un impératif moral de premier ordre.

Après la crise des missiles de Cuba, en octobre 1962, le pape Jean XXIII écrivait que le monde ne pouvait espérer abolir la course aux armes nucléaires

« sans un désarmement intégral qui atteigne aussi les âmes : il faut s'employer unanimement et sincèrement à y faire disparaître la peur et la psychose de guerre ».

Et Jean XXIII de conclure :

« Cela suppose qu'à l'axiome qui veut que la paix résulte de l'équilibre des armements, on substitue le principe que la vraie paix ne peut s'édifier que dans la confiance mutuelle. »

L'abolition des armes nucléaires exige un tel renversement profond de la pensée, voire une métanoïa, autrement dit une façon radicalement différente de voir les choses. Ce n'est qu'avec un tel changement de paradigme moral que la négociation, le désarmement, la vérification et les autres composantes programmatiques nécessaires à l'abolition permettront de voir éclore une paix non nucléaire, bref un monde sans armes nucléaires. Un désarmement mis en œuvre sur la base d'un changement radical de comportement, où la peur cède la place à la confiance, voilà ce que le pape François entend par désarmement intégral. Pour édifier cette nouvelle culture de paix, il faut investir massivement dans l'éducation pour la paix et le désarmement.

Même s'il s'ouvre sur un long préambule détaillant les préoccupations humanitaires et les recommandations concernant l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires prévoit néanmoins peu de mesures de désarmement. Ainsi, l'autorité internationale compétente pour négocier et vérifier l'élimination des arsenaux nucléaires doit être désignée. Fixer pour objectif l'abolition des armes nucléaires ne suffit pas, il faut aussi se donner les moyens d'y parvenir. L'élimination des armes nucléaires passe par la mise en place d'une autorité publique mondiale dotée de pouvoirs, d'une structure et de moyens étendus pour fonctionner de manière efficace sur une base mondiale. La création d'une telle autorité devrait figurer en bonne place dans l'ordre du jour de la première Conférence d'examen du Traité.

Dans les mois qui ont suivi l'adoption du Traité, et en dépit du large appui dont il a bénéficié, le monde

a assisté avec angoisse à une surenchère des discours brandissant la menace d'une guerre nucléaire. C'est avec un certain soulagement que nous avons vu la réduction du risque de guerre dans la péninsule coréenne, ainsi que les mesures de confiance et les signes d'amitié qui doivent toujours accompagner la recherche de la dénucléarisation. À ce stade, l'engagement mutuel des deux Corées semble à même de se transformer en un processus intégral dans lequel le désarmement ira de pair avec l'établissement de relations pacifiques et mutuellement bénéfiques. En revanche, les efforts pour détricoter le Plan d'action global commun signé avec l'Iran sont préoccupants. Bien qu'il ne soit pas pleinement satisfaisant pour toutes les parties intéressées et que la poursuite des négociations pourrait permettre de définir des conditions plus acceptables pour tous, le Plan peut et doit continuer à servir de garantie quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'État en question.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, il est urgent de s'attaquer aux problèmes que posent les États dotés d'armes nucléaires non déclarées ou réfractaires. Face au chaos et à la destruction qui règnent au Moyen-Orient, la prudence dicte aux États Membres de relancer les efforts en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Par-dessus tout, le monde attend des États dotés de l'arme nucléaire qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations énoncées à l'article VI du TNP en matière de désarmement nucléaire et général.

En conclusion, le préambule du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires affirme que :

« il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité mondiales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. »

Dans le même ordre d'idées, l'objectif 16 de développement durable vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Le Saint-Siège exhorte les gouvernements à envisager de réaffecter une part importante des économies réalisées grâce au désarmement au développement de leurs propres citoyens et des pauvres du monde. En outre, le Saint-Siège demande instamment à l'Autorité

internationale désignée par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires d'inclure parmi les termes du désarmement pour les nouveaux signataires la réaffectation du financement de l'armement nucléaire au développement durable en tant qu'élément de la planification du désarmement.

Nous devons, a dit le Pape François, rejeter la culture du gaspillage et prendre soin des individus et des peuples qui travaillent dans des conditions d'inégalité douloureuses au travers d'efforts patients en vue de promouvoir des processus de solidarité plutôt que des intérêts égoïstes et contingents. Tandis que les épées sont forgées en socs de charrue, les pauvres et les vulnérables peuvent espérer à juste titre que le désarmement intégral produira un développement intégral.

Enfin, ma délégation estime que le document *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* pourrait nous fournir d'importantes perspectives et recommandations alors que nous abordons l'ensemble des questions de désarmement.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

**M. De Macedo Soares** (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), je tiens à vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, ainsi que la présidence de la Première Commission et les autres membres du Bureau.

Le 26 septembre, les États membres de l'OPANAL ont publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, comme ils l'ont fait ces cinq dernières années, depuis que l'Assemblée générale a institué la Journée en 2013. La déclaration exprime le consensus des 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes sur les principaux aspects de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. L'Amérique latine et les Caraïbes sont la seule région du monde qui annonce régulièrement une position commune sur des questions centrales pour la Première Commission. C'est le reflet d'une unanimité remarquable, qui – nous n'en doutons pas – est notée par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier par les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés. Le fait

que ces 33 États puissent faire une déclaration commune trouve son origine dans la création, il y a plus de 50 ans, d'un instrument de droit international connu sous le nom de zone exempte d'armes nucléaires.

En plus de servir d'instance permanente permettant aux États parties d'exprimer des positions communes, l'OPANAL est également chargé d'assurer l'efficacité du Traité de Tlatelolco, qui exige également que les États dotés d'armes nucléaires et les États administrant, de jure ou *de facto*, des territoires de la région, s'accordent pour la pleine application du Traité. Ils se sont engagés à respecter leurs obligations en signant et en ratifiant les protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco. Cela implique de respecter la dénucléarisation militaire de la zone et de garantir aux États parties qu'ils ne seront pas soumis à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Malheureusement, par le biais de déclarations interprétatives, qui sont en fait des réserves, les engagements de certains États parties aux protocoles ont été limités.

Depuis 2016, l'OPANAL offre à ces États une solution à ce problème en proposant la signature d'ajustements aux protocoles, ce qui permettrait d'éliminer les malentendus et d'assurer le plein respect du Traité. Les États membres de l'OPANAL ne proposent pas que les États dotés d'armes nucléaires prennent de nouveaux engagements autres qu'une entente commune. Deux des États dotés d'armes nucléaires concernés ont répondu à notre proposition d'ajustement, quoique de manière totalement négative. Un autre de ces États n'a même pas accepté de recevoir les représentants des cinq États membres du Conseil de l'OPANAL pour que nous puissions présenter notre proposition. Un quatrième État doté d'armes nucléaires qui fait l'objet de cette démarche n'a pas encore répondu. Cela semble être une étrange façon de mener des relations de bonne foi normales. Les protocoles à d'autres traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires ont également fait l'objet de réserves. Les États dotés d'armes nucléaires devraient être disposés à réexaminer la portée de leurs réserves en accord avec les États appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires.

Les cinq zones exemptes d'armes nucléaires et la Mongolie comptent 116 États. Aujourd'hui plus que jamais, le capital politique que représentent les zones exemptes d'armes nucléaires doit être utilisé pour renforcer le régime de non-prolifération. Les conférences des parties et les signataires des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires sont une excellente

occasion de faire entendre la voix commune de la majorité de la communauté internationale. L'OPANAL se prépare déjà à organiser avec succès une quatrième conférence sur les zones exemptes d'armes nucléaires et la Mongolie en 2020. Nous espérons que la quatrième conférence ne se contentera pas de réitérer la position commune des 116 pays participants, mais qu'elle adoptera également des dispositions pour rendre les contacts et la collaboration entre eux plus permanents et efficaces.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

**M. Rosenberg** (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire exécutif, M. Lassina Zerbo, je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session, ainsi que tous les autres membres du Bureau.

Je suis particulièrement heureux de souligner que nous nous sommes récemment félicités de la ratification par la Thaïlande et de la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les Tuvalu, portant ainsi à 184 le nombre d'États signataires et celui des États l'ayant ratifié à 167. Je tiens à remercier les Gouvernements thaïlandais et tuvaluan pour leur appui et leur détermination, qui ont stimulé les efforts internationaux visant à instaurer un monde exempt d'essais nucléaires. Je voudrais mentionner que le Bureau de liaison de New York de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) continue de travailler en étroite collaboration avec la plupart des délégations, en particulier des pays non visés à l'annexe 2, qui sont toujours en plein processus de signature et de ratification du Traité et dont plusieurs sont représentés ici aujourd'hui.

De l'avis général, Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a atteint ses objectifs. Il bénéficie d'un appui quasi universel et a renforcé la norme internationale *de facto* contre les essais nucléaires. Depuis que le Traité a été ouvert à la signature, en 1996, seuls trois pays ont violé cette norme et un seul a procédé à un essai nucléaire au cours du présent siècle.

En ce qui concerne le régime de vérification du Traité, la Commission préparatoire de l'OTICE a fait

la preuve de ses capacités techniques à fournir une vérification efficace pour surveiller une interdiction des essais nucléaires. Le Système de surveillance international, qui compte 337 stations à travers le monde, a une portée véritablement mondiale et est appuyé par le Centre international de données de Vienne, qui traite et analyse les données en permanence. En outre, le régime d'inspection sur site, conçu comme un mécanisme de vérification finale en cas de non-respect éventuel, a atteint un niveau de préparation opérationnelle élevé.

Outre la surveillance du respect du Traité, les données et les technologies du TICE ont été utilisées à des fins civiles et scientifiques, notamment dans les domaines de l'atténuation des risques de catastrophe et de la surveillance des changements climatiques, et peuvent contribuer au développement durable. Toutefois, ces réalisations ne doivent pas occulter les défis qui subsistent. N'oublions pas que le TICE n'est pas encore entré en vigueur, ce qui l'empêche de devenir une barrière définitive, juridiquement contraignante et à caractère exécutoire, contre les essais nucléaires.

Le désarmement et la non-prolifération sont des tâches extrêmement difficiles qui exigent des solutions mondiales originales et l'engagement actif des parties prenantes partout dans le monde. Les initiatives éducatives visant à sensibiliser et renforcer les capacités de la prochaine génération d'experts doivent tout particulièrement être encouragées et soutenues. La voix et les idées des jeunes d'aujourd'hui sont cruciales pour garantir un avenir à l'abri de la menace des armes nucléaires. À cet égard, l'OTICE a organisé à Vienne le deuxième Symposium sur la diplomatie scientifique dans le contexte du TICE, dans le but de former et de mobiliser la prochaine génération d'experts de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Durant deux semaines de discussions dynamiques et d'exercices pratiques, le Symposium a permis à plus de 350 participants, parmi lesquels des étudiants, des universitaires, des diplomates et des experts techniques venus d'une centaine de pays, d'acquérir une connaissance approfondie du Traité et de son régime de vérification. Je suis fier de dire que le Bureau de liaison de New York s'est employé très activement à faciliter la participation des délégations représentées ici aujourd'hui et des délégations venues de leur capitale. Je crois qu'il s'est agi d'un exercice très constructif pour tout le monde.

Les efforts déployés par l'OTICE pour mieux faire connaître le Traité se sont également poursuivis à New

York. Depuis sa création l'année dernière, le Bureau de liaison de l'OTICE à New York, que j'ai l'honneur de diriger, a contribué à entretenir et renforcer les relations avec les 193 États Membres de l'ONU et diverses entités représentées à New York. Par exemple, en mars dernier, le Bureau a accueilli, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le premier séminaire à l'intention des représentants spécialisés dans le désarmement qui siègent à la Première Commission, auquel ont participé plusieurs membres de la Commission. Ce séminaire, qui avait pour but de fournir des informations générales sur le Traité et son régime de vérification, a coïncidé avec une exposition photographique sur le TICE et la technologie interactive Omni Globe, qui permet de visualiser le réseau mondial de vérification de l'OTICE et de mieux faire comprendre ses utilisations et avantages. Ces exercices de renforcement des capacités et ces présentations visuelles ont contribué à attirer l'attention sur le Traité et l'OTICE et à mieux les faire connaître, non seulement au sein des missions permanentes mais également auprès du grand public.

Compte tenu de l'annonce faite récemment par la République populaire démocratique de Corée, indiquant qu'elle était disposée à inviter des inspecteurs internationaux à confirmer la fermeture de son site d'essais nucléaires, je voudrais réaffirmer qu'avec l'assentiment de ses États membres, l'OTICE est prête à contribuer ses connaissances, ses technologies et ses moyens de surveillance à tout processus multilatéral visant à confirmer la fermeture du site d'essais nucléaires de Punggye-ri. Nous espérons sincèrement que l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne débouchera sur un accord global et vérifiable qui inclura la signature et la ratification du TICE par la République populaire démocratique de Corée, encourageant ainsi les autres États qui doivent encore ratifier le Traité à le faire et nous rapprochant de son entrée en vigueur.

Depuis que le TICE a été ouvert à la signature, il y a plus de 20 ans, nous n'avons jamais faibli dans nos efforts pour parvenir à une interdiction permanente, concrètement vérifiable et applicable de façon crédible, des explosions nucléaires expérimentales. Nous avons développé notre infrastructure pour le régime de vérification et avons donné aux États confiance dans le Traité. Après des décennies d'efforts inlassables et de travail acharné, nous avons de quoi être fiers. Au vu de l'état actuel de la situation dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, il est



évident que le Traité est l'étape la plus pragmatique et la plus réaliste vers un monde sans armes nucléaires.

Il appartient désormais aux États Membres de redoubler d'efforts pour achever ce que nous avons commencé et faire entrer en vigueur le TICE. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures pour contribuer à l'avènement d'un monde à l'abri de la menace des armes nucléaires en adhérant au Traité et en l'appuyant. Le monde compte sur le leadership des Nations Unies. Travaillons ensemble pour réaliser des progrès réels vers l'interdiction des essais nucléaires et faire un pas décisif vers la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables dans un monde sans armes nucléaires.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Madame, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de cette session de la Première Commission et vous assurer de notre entière coopération.

L'État de Palestine s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/73/PV.2).

L'espèce humaine est la première à avoir mis au point des instruments à même de mener à son extinction. Plus de 70 ans après que des armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois, nous avons un impératif moral et juridique de garantir l'élimination totale des armes nucléaires pour nous protéger de la menace existentielle et des conséquences humanitaires catastrophiques qu'elles entraînent. Toutes les armes de destruction massive doivent être interdites, car leur utilisation est incompatible, partout et en toutes circonstances, avec les règles du droit international, notamment le droit international humanitaire.

Il existe un certain nombre de principes clefs consacrés par le droit international humanitaire. Ce sont le principe d'humanité, le principe selon lequel le droit des parties à un conflit armé de choisir les méthodes ou moyens de guerre n'est pas illimité, le principe de différenciation, l'interdiction des attaques indiscriminées, les règles de proportionnalité et de précautions en cas d'attaque, l'interdiction d'utiliser des

armes pouvant causer des blessures ou des souffrances inutiles et les règles pour la protection de l'environnement naturel. L'existence d'armes nucléaires et la menace ou l'emploi potentiels de ces armes constituent la plus grave atteinte à ces principes, avec les effets indiscriminés à court et long terme qui en découlent.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne peut être interprété comme autorisant la possession indéfinie d'armes nucléaires, et le statut exceptionnel accordé jusqu'à présent aux armes nucléaires ne peut se justifier. La non-prolifération et le désarmement nucléaires se renforcent mutuellement et sont tout aussi indispensables pour garantir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'État palestinien est fier d'avoir participé et contribué activement à l'élaboration du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été adopté le 7 juillet 2017. Nous sommes fiers d'avoir signé ce traité le premier jour et d'avoir été parmi les premiers à le ratifier. Nous sommes également fiers d'avoir adhéré aux instruments pertinents interdisant d'autres armes de destruction massive.

La poursuite de l'élimination totale des armes nucléaires exige des mesures décisives, notamment la création et la consolidation de zones exemptes d'armes nucléaires, qui sont indispensables à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient est plus urgente que jamais, constitue une contribution importante au désarmement nucléaire et mérite le soutien de tous. Vingt-trois ans après l'adoption d'une résolution sur le Moyen-Orient et huit ans après l'adoption du plan d'action de 2010 pour le Moyen-Orient, une mesure déterminée continue de se faire attendre qui doit être prise avant la Conférence d'examen du TNP de 2020. À cet égard, les États Membres auront la possibilité d'agir conformément à leurs positions constamment réaffirmées en faveur d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient pendant la session en cours. Le projet de décision présenté par le Groupe des États arabes à cet égard est conforme au consensus international sur la question, aux obligations juridiques existantes et aux engagements pris de longue date par les États de la région et au-delà.

L'État de Palestine est extrêmement préoccupé par l'augmentation constante de la production et du commerce international d'armes, y compris les

armes classiques, dont beaucoup sont utilisées sans discrimination et de manière disproportionnée. On estime que les dépenses militaires dans le monde représentent plus de 1 700 milliards de dollars par an, dont 20 % pourraient mettre fin à la pauvreté dans le monde. L'État de Palestine est le premier État du Moyen-Orient à être devenu partie au Traité sur le commerce des armes, y ayant adhéré le 29 décembre 2017. Nous sommes convaincus que des mesures plus strictes de maîtrise des armes classiques réduiront les souffrances humaines et joueront un rôle clef dans la réalisation de la paix et de la sécurité, le plein exercice des droits de l'homme et le développement humain intégral.

Les articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes définissent les responsabilités des États qui doivent veiller à ce que les transferts d'armes ne soient pas utilisés pour commettre des crimes atroces, notamment des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, ou des violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il ne fait aucun doute qu'Israël, Puissance occupante, est responsable de ces violations et de ces crimes, y compris le fait de prendre délibérément pour cible des civils, en particulier des manifestants pacifiques, de se livrer à des attaques aveugles, d'utiliser des armes de nature à causer des souffrances inutiles, de forcer des populations civiles à se déplacer et de transférer sa propre population dans le territoire occupé. En outre, l'industrie de l'armement israélienne est fière d'essayer sur le terrain ses armes sur des civils à Gaza, qui est perçu par le secteur militaire israélien comme une sorte de « grand laboratoire ». Tous les États doivent veiller à se dissocier des violations commises par Israël, notamment en cessant de lui livrer des armes et du matériel militaire.

Pour terminer, la Palestine souligne également notre responsabilité partagée et collective de préserver et de protéger les espaces qui appartiennent à l'humanité tout entière, y compris l'espace extra-atmosphérique. Pour promouvoir la coopération internationale et préserver la paix et la sécurité internationales, il est essentiel de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit un espace sûr et sécurisé consacré à la recherche et au développement et à notre progrès humain collectif.

Nous réitérons notre plein appui aux travaux de la Première Commission et exhortons tous les États à prendre des mesures fondées sur des principes et résolues pour l'aider à réaliser son objectif ultime, qui est d'instaurer un monde plus pacifique et plus stable.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la responsable de l'Unité Armes du Comité international de la Croix-Rouge.

**M<sup>me</sup> Lawand** (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de notre déclaration, dont la version intégrale sera disponible au fond de la salle et sur PaperSmart. Elle porte sur une série de questions qui seront examinées à la présente session de la Première Commission, à savoir les armes nucléaires, les armes chimiques, la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et du cyberspace, les systèmes d'armes autonomes, les armes explosives dans les zones habitées, les transferts responsables d'armes et d'autres questions relatives aux armes classiques.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'est félicité de la publication du document du Secrétaire général intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme pour le désarmement*. De même que le Secrétaire général, le CICR est convaincu que le désarmement et la limitation des armements ne sont pas seulement des outils pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour prévenir les conflits armés ou y mettre fin. Ils constituent également des moyens essentiels d'atténuer l'impact des conflits armés lorsqu'ils se produisent. C'est également l'objectif du droit international humanitaire, également connu sous le nom de droit des conflits armés. Respecter et faire respecter le droit international humanitaire dans les conflits armés, y compris ses règles interdisant ou limitant l'emploi de certaines armes, est une responsabilité fondamentale des États et touche toutes les questions importantes qui seront examinées ici à la Première Commission.

Cette année marque le cent-cinquantième anniversaire de l'un des premiers traités de droit international humanitaire à interdire une arme, à savoir la Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868. Pour commémorer cet événement, le CICR et l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants organisent conjointement une conférence de haut niveau à Saint-Petersbourg à la fin novembre. La Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868 est célèbre non seulement pour avoir interdit une nouvelle arme – les balles explosives – qui n'avait pas encore été utilisée sur le champ de bataille, mais aussi pour avoir réaffirmé les principes humanitaires applicables à la guerre et aux armes de guerre, et les limites dans lesquelles les nécessités de la guerre doivent céder aux besoins de l'humanité. Mais l'origine

de cette déclaration est tout aussi remarquable. Elle fut en effet adoptée par les puissances militaires réunies par la Russie dans le but d'interdire une nouvelle arme qu'elle avait elle-même mise au point mais qui, selon elle, était moralement inacceptable. Tous les États devraient aujourd'hui prendre modèle sur cet exemple et montrer la voie de manière responsable, en prenant des initiatives audacieuses, en tendant la main à leurs adversaires et en travaillant de manière constructive et concertée pour avancer dans la réalisation des engagements de désarmement de longue date, progrès qui sont essentiels pour préserver la paix et la sécurité et la communauté humaine. Une telle action responsable est plus nécessaire que jamais si nous voulons nous rapprocher concrètement de l'objectif universel d'un monde sans armes nucléaires.

Le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en général demandent depuis longtemps l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Cet appel procède de notre observation directe des conséquences effroyables des bombardements atomiques de 1945, du fait que nous savons que nous n'aurions pas les capacités de fournir une assistance humanitaire adéquate si jamais les armes nucléaires venaient à nouveau à être utilisées et plus généralement du constat que ces armes sont fondamentalement incompatibles avec le droit international humanitaire. Aujourd'hui, il est évident que même l'emploi limité d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires dévastatrices, durables et irréparables. Le seul moyen réaliste de se prémunir contre une catastrophe nucléaire est le désarmement nucléaire. IL s'agit là d'un impératif humanitaire.

Le Mouvement demande donc à tous les États de signer et de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de 2017, en tant qu'étape concrète et essentielle dans la mise en œuvre des obligations de désarmement nucléaire de longue date, notamment celles découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires vient compléter. En adhérant au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les États signalent clairement que tout emploi, toute menace d'emploi ou toute possession d'armes nucléaires est inacceptable sur les plans humanitaire, moral et, désormais, juridique. Cela appuie et renforce les objectifs du TNP en matière de non-prolifération et de désarmement.

Le Mouvement demande aux États qui ne sont pas en mesure d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en particulier ceux qui possèdent des armes nucléaires et leurs alliés, de prendre des mesures intérimaires pour prévenir l'utilisation de ces armes, conformément aux engagements en vigueur. Le 23 avril, le Président du CICR, Peter Maurer, a lancé un appel aux États dotés de l'arme nucléaire pour qu'ils réduisent d'urgence le risque nucléaire par une série de mesures concrètes. Il s'agit notamment de prendre l'engagement ferme de ne jamais être la première partie à utiliser l'arme nucléaire; d'abaisser le seuil d'alerte opérationnelle des armes nucléaires; de rétablir les centres d'alerte conjoints pour fournir des éclaircissements en temps réel sur les événements inattendus et potentiellement déstabilisants; et de diminuer progressivement le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité. Le CICR demande aux États détenteurs d'armes nucléaires de prendre leurs responsabilités et de protéger leurs populations et l'humanité tout entière en appliquant sans délai ces mesures, dont beaucoup sont reprises du Plan d'action de 2010. Nous les exhortons à faire rapport à la Conférence d'examen du TNP de 2020 sur les progrès qu'ils auront accomplis en matière de mesures de réduction des risques et sur toute mesure concrète qu'ils auront prise en faveur du désarmement nucléaire.

Le CICR demeure profondément préoccupé par l'emploi répété d'armes chimiques, notamment en Syrie. L'année dernière, les équipes du CICR sur le terrain ont soigné des victimes d'armes chimiques en Iraq. Le CICR condamne fermement tout emploi d'armes chimiques, qui est une expression inadmissible de mépris à l'égard de l'humanité et de la primauté du droit. Le CICR lance de nouveau un appel à toutes les parties à un conflit armé et aux États parties à la Convention sur les armes chimiques pour qu'ils respectent cette interdiction.

Durant l'année écoulée, l'utilisation criminelle, hostile et malveillante du cyberspace a continué de susciter de vives préoccupations. En consultation avec des experts et s'appuyant sur des événements précis et sur une analyse des tendances, le CICR est actuellement en train de procéder à une évaluation plus approfondie des coûts humains potentiels des cyberopérations, en particulier pendant les conflits armés, en guise de nouvelle contribution aux débats sur les réponses juridiques et politiques à apporter.

Le droit international, y compris, mais pas uniquement, le droit international humanitaire, protège déjà les civils contre les cyberopérations. Les

États doivent veiller à ce que toute capacité qu'ils développent ou toute opération qu'ils mènent reste dans les limites imposées par la loi. Néanmoins, une compréhension commune s'impose quant à la portée des protections existantes. Nous jugeons encourageantes les propositions de convoquer de nouveau le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Les points de vue des milieux juridiques, politiques et scientifiques – ainsi que des milieux universitaires, de l'industrie et d'autres acteurs pertinents – peuvent contribuer à éclairer les discussions au niveau international. Le CICR demeure prêt à faire profiter de son expertise dans ces domaines. Le CICR tient à souligner une fois de plus que les discussions sur les limites imposées par le droit international humanitaire au recours aux cyberopérations pendant les conflits armés ne doivent pas être interprétées comme encourageant la militarisation du cyberspace ou comme légitimant la cyberguerre, qui – comme tout autre usage de la force – demeure limitée par la Charte des Nations Unies.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour le débat général.

La Commission va maintenant entendre les déclarations des représentants des organisations non gouvernementales. Je demande aux orateurs de faire des déclarations brèves, d'une durée maximale de quatre minutes. Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin que nous puissions poursuivre dans un cadre informel.

*La séance, suspendue à 12 h 55, est reprise à 13 heures.*

### **Programme de travail**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Comme cela a été convenu tout à l'heure, cet après-midi, à 15 heures, la Commission procédera d'abord à un échange de vues de haut niveau avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires au sujet de la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Ensuite, la Commission reprendra son débat général pour entendre les représentants restants de la société civile. Après quoi, la Commission entamera son débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ». Toutes les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse seront prononcées à la fin de la séance plénière de l'après-midi.

*La séance est levée à 13 h 5.*